



Complément au rapport statistique
annuel des accidents du travail dans
le secteur privé en 2020:

Impact de la crise Covid-19 sur les
accidents de travail en 2020



Table des matières

1	Introduction	4
2	Méthodologie.....	4
2.1	Source des données.....	4
2.2	Sélections des phases.....	5
2.3	Taux d'évolution	5
3	Vue d'ensemble.....	7
3.1	Par mois	7
3.2	Par phase.....	8
3.3	En fonction du volume de l'emploi.....	9
4	Evolution des accidents sur le lieu de travail	11
4.1	Analyse par catégories	11
4.1.1	Selon le genre	11
4.1.2	Selon l'âge.....	11
4.1.3	Selon la région et la province de l'accident	12
4.1.4	Selon la catégorie professionnelle	14
4.1.5	Ancienneté professionnelle	14
4.1.6	Taille de l'entreprise	15
4.1.7	Type de lieu	15
4.1.8	Répartition des suites (IT/IP...)	16
4.1.9	Selon la nature de la lésion	16
4.1.10	Types de travail.....	17
4.1.11	Déviations.....	18
4.1.12	Selon l'agent matériel	18
4.1.13	Selon la modalités de contact	19
4.2	Analyse des secteurs.....	21
4.2.1	Top 10 des secteurs avec la moins forte et la plus forte diminution	21
4.2.2	Secteur de la santé.....	25
4.2.3	Industrie alimentaire.....	26
4.2.4	Hébergement et restauration	27
4.2.5	Secteur de la culture, des sports et des loisirs.....	28
4.3	Analyse des professions	30
4.3.1	Top 10 des professions avec la moins forte et la plus forte diminution	30
4.3.2	Les infirmières et infirmiers	32
4.3.3	Métiers qualifiés de l'alimentation	33
4.3.4	Agriculteurs et éleveurs	34
4.3.5	Travailleurs de la restauration	34
4.3.6	Travailleurs des secteurs de la culture et du sport.....	35
4.3.7	Employés de bureaux	36

5	Evolution des accidents sur le chemin du travail	37
5.1	Analyse par catégories	37
5.1.1	Diminution par genre.....	37
5.1.2	Selon l'âge.....	37
5.1.3	Selon la région et la province de l'accident.....	38
5.1.4	Selon la catégorie professionnelle	40
5.1.5	Selon l'ancienneté professionnelle	40
5.1.6	Selon la taille de l'entreprise.....	41
5.1.7	Répartition selon les suites de l'accident.....	41
5.1.8	Selon la nature de la lésion	42
5.1.9	Selon le type de travail	43
5.1.10	Selon la déviation.....	44
5.1.11	Selon l'agent matériel	44
5.1.12	Selon la modalité de contact	44
6	Conclusions	45

1 Introduction

En 2020, la pandémie de coronavirus et les mesures qui ont été prises pour lutter contre celle-ci ont eu un impact sur le nombre d'accidents du travail. C'est pourquoi le service Banque de données de Fedris a pris l'initiative de réaliser une analyse complémentaire au rapport statistique annuel dans accidents du travail dans le secteur privé. A la différence du rapport annuel, cette analyse porte uniquement sur la période qui commence lors du premier confinement, soit le 16 mars 2020, et se termine le 20 décembre 2020, juste avant les vacances d'hiver de 2020 (afin d'éviter de confondre l'impact des mesures avec l'impact des vacances d'hiver).

L'objectif est de voir comment les différentes mesures ont pu affecter la diminution des accidents du travail en réalisant une analyse en fonction de 4 grandes phases : le confinement total, le déconfinement progressif caractérisé par une diminution des restrictions, le déconfinement de l'été caractérisé par un élargissement des assouplissements dans tous les secteurs et le deuxième confinement caractérisé par de nouvelles restrictions mais moins strictes que lors du 1^{er} confinement. Le second objectif était d'analyser l'impact en fonction de différents facteurs pour vérifier comment les différentes catégories de la population étaient impactées mais également pour voir l'impact éventuel sur les caractéristiques des accidents.

Le point de départ a été la création d'une analyse de base automatique permettant de suivre l'évolution du nombre d'accidents par semaine et par mois au cours de l'année 2020 grâce à des mises à jour hebdomadaires ou mensuelles. Au fur et à mesure de l'évolution de la crise, il est apparu qu'une analyse par phase était plus pertinente qu'une analyse mensuelle. C'est pourquoi cette dernière l'a remplacée. Mais cette analyse par phase contenait initialement une dizaine de phases différentes. Par souci de lisibilité, celles-ci ont été regroupées pour ne garder que les 4 grandes phases précitées. Quelques analyses complémentaires ont également été ajoutées aux analyses de bases pour répondre aux questions qui se sont posées au fur et à mesure de la création de ce rapport notamment concernant les secteurs et les professions mais aussi concernant l'impact des données de l'emploi sur le nombre d'accidents du travail. Enfin, l'analyse statistique diffère de celle réalisée dans le rapport statistique annuel 2020 dans le sens où les données présentées sont systématiquement basées sur une comparaison avec les données de 2019.

2 Méthodologie

2.1 Source des données

Les statistiques sont basées sur les mêmes sources de données (flux des déclarations et des paiements) que celles qui sont utilisées pour le rapport statistique annuel - secteur privé. Par contre, les tables utilisées sont les tables dynamiques dont les données sont mises à jour chaque semaine. Les données de ce rapport ont été extraites la semaine du 9 août. Cela peut expliquer que le nombre absolu d'accidents diffère sensiblement de ceux des rapports annuels issus de tables fixes dont les données sont fixées début juillet. Certaines données ont été extraites entre le 16 août et le 30 septembre afin de réaliser des analyses complémentaires (analyse des suites par secteurs et professions). La différence dans le nombre total d'accidents provenant des données extraites lors de différentes semaines est nulle voire minime (inférieure à 0,01%) et n'a donc pas d'influence sur les résultats finaux.

Les suites des accidents sont calculées sur base des flux de paiement des assureurs. Un accident sans paiement d'ITT ou de taux IP réservé par l'assureur est considéré comme un accident sans suite. Cependant, les accidents du travail qui ont eu lieu à la fin de l'année n'obtiennent pas toujours un paiement l'année même mais seulement l'année suivante. Comme on ne dispose pas encore des données de paiement 2021, une partie des accidents qui se sont produits à la fin de l'année 2020 et qui sont considérés comme sans suite pourraient être reclassés comme accidents

avec ITT ou IP lorsque l'on disposera des données de paiement de l'année 2021. Par conséquent, les analyses en fonction des suites de l'accident pendant le 2^e confinement doivent être interprétées avec précaution. Il est fort probable que les accidents sans suite soient trop nombreux et les accidents avec ITT ou IP trop peu nombreux (la différence est généralement plus importante pour les accidents avec ITT).

Les données de l'emploi de 2019 et 2020 sont fournies par l'ONSS en août 2020. Ces données sont ventilées par trimestre et ne sont pas strictement comparables aux grandes phases décrites ci-dessous. Les données 2019 utilisées dans ce rapport ont augmenté par rapport à celles fournies il y a 1 an pour le rapport statistique annuel 2019. Cela est dû à l'incorporation de nouvelles catégories de travailleurs dans les chiffres de l'ONSS avec effet rétroactif. Ces nouvelles catégories figurent donc à la fois dans les données de 2019 et 2020 utilisées dans ce rapport, qui sont donc parfaitement comparables.

2.2 Sélections des phases

La période de crise est découpée en 4 grandes phases pour une analyse plus claire. Ces phases ont été déterminées sur base des mesures prises par le gouvernement. La première grande phase concerne le confinement total qui a eu lieu au début de la crise, pendant lequel seules les entreprises des secteurs cruciaux et services essentiels telles que reprises dans les arrêtés ministériels successifs (alimentation, santé, transports, sécurité, médias...) ou les entreprises permettant le télétravail à 100% ont pu continuer à fonctionner. La deuxième grande phase correspond aux phases 1A, 1B et 2 du déconfinement progressif. Cela comprend la réouverture des commerces non-essentiels tout en gardant une limitation importante des contacts sociaux (max. 4 personnes par foyer). La troisième grande phase concerne les phases 3 et 4 du déconfinement qui a eu lieu en juin et au cours de l'été avec un élargissement des assouplissements (réouverture des secteurs de l'Horeca, de la culture et des loisirs, possibilité de voyages, élargissement de la bulle sociale à 10 puis 15 personnes et réouverture des écoles). La quatrième grande phase correspond à la réinstauration de restrictions en automne (fermeture de l'Horeca, de certains commerces, réduction de la taille de la bulle sociale). Ces restrictions ont été progressivement renforcées en octobre et en novembre mais étaient moins strictes que pendant le premier confinement. Ces restrictions ont été ensuite assouplies en décembre. La bulle sociale avait déjà été réduite à 5 à la fin du mois de juillet.

Les phases sont délimitées sur base des dates suivantes : La période pré-confinement (du 30/12 au 15/03 ; uniquement utilisée dans la vue d'ensemble), phase de confinement (du 16/03 au 03/05), phase de déconfinement progressif (du 04/05 au 07/06), phase de poursuite du déconfinement au cours de l'été (08/06 au 04/10) et la phase de reconfinement (du 05/10 au 20/12). La période des congés d'hiver n'est pas prise en compte car elle influence fortement le nombre d'accidents de travail.

Les dates sont ajustées pour que chaque période débute un lundi et se termine un dimanche. Elles ne correspondent donc pas nécessairement aux dates exactes d'entrée en vigueur des mesures gouvernementales mais elles s'en rapprochent au plus près. Les périodes utilisées en 2019 pour la comparaison ne correspondent pas strictement aux mêmes dates que les celles des périodes sélectionnées pour l'année 2020 mais aux mêmes semaines de l'année. Par exemple, la période équivalente au confinement s'étend du lundi 18/03/2019 au dimanche 05/05/2019. De la sorte, l'impact des weekends est équivalent pour toutes les périodes et les années 2020 et 2019 sont plus comparables.

2.3 Taux d'évolution

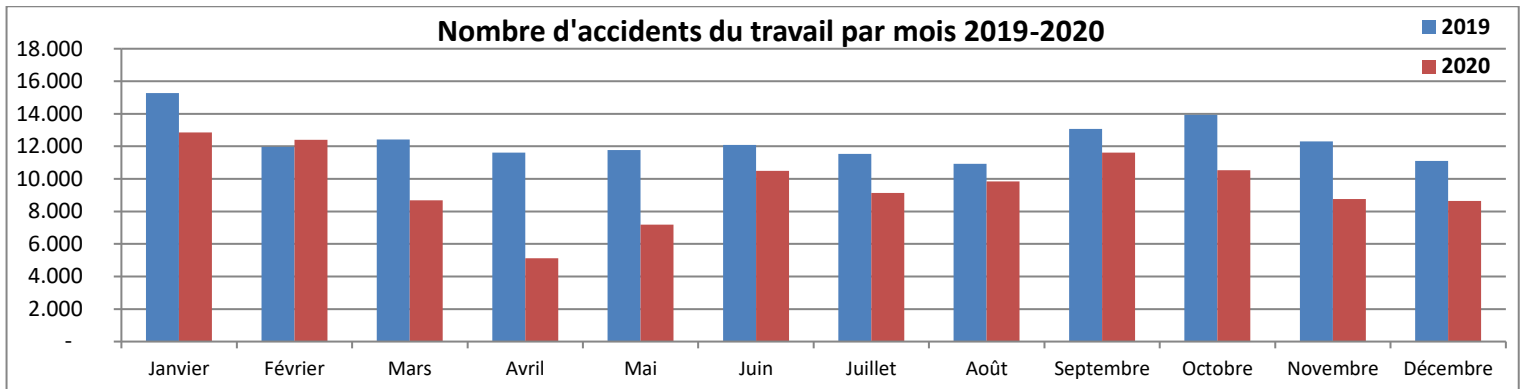
Afin de pouvoir se représenter plus clairement l'ampleur de la diminution des accidents du travail pendant la crise du coronavirus en 2020, la majorité des résultats sont présentés sur base

des taux d'évolution. Ainsi, il est possible de comparer les diminutions entre différentes catégories. Cela ne serait pas possible si les résultats étaient uniquement présentés en nombres absolus d'accidents. Chaque catégorie est donc comparée aux autres catégories mais également à la diminution moyenne des accidents (toutes catégories confondues). Le taux d'évolution est calculé comme suit : $[(\text{nombre d'accidents 2020} - \text{nombre d'accidents 2019}) / \text{nombre d'accidents 2019}]$. Cette formule donne le plus souvent un pourcentage négatif puisque le nombre d'accidents en 2019 est globalement plus élevé qu'en 2020.

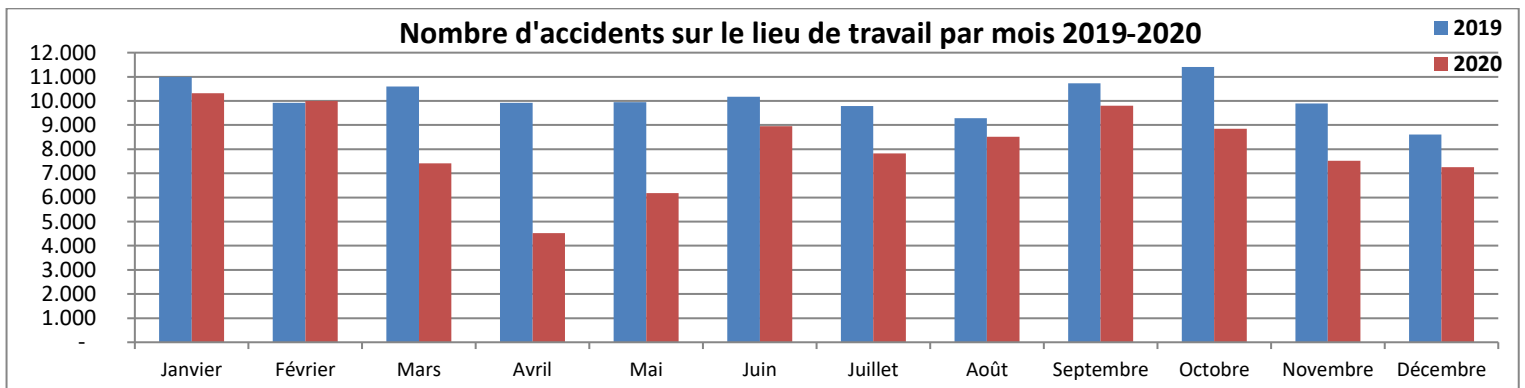
3 Vue d'ensemble

3.1 Par mois

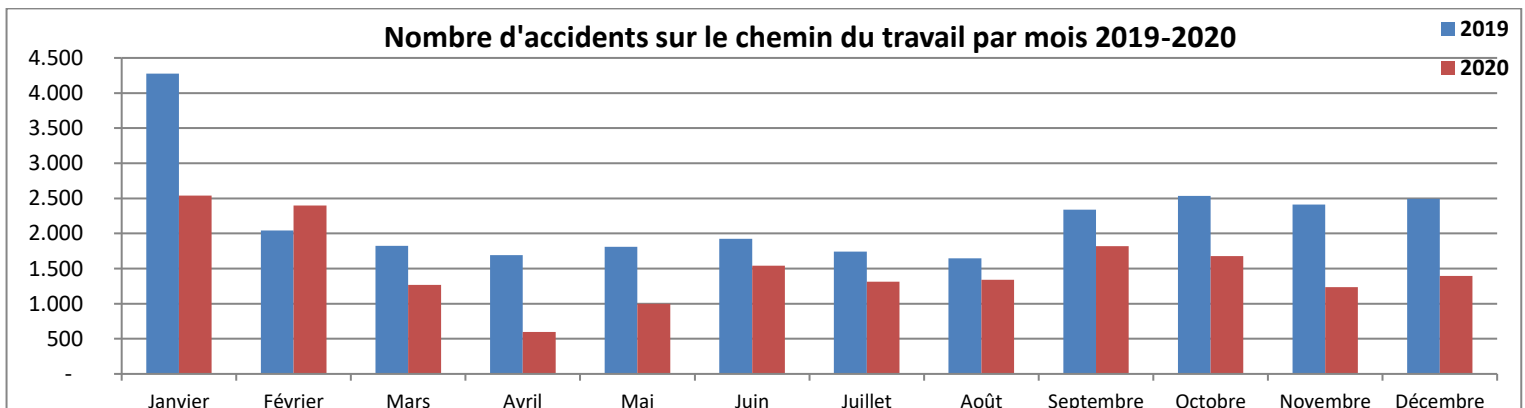
Le nombre d'accidents de travail a diminué entre 2019 et 2020. Cette diminution est particulièrement importante au cours des mois de mars (2019 : 12.420 AT ; 2020 : 8.677 AT ; soit une diminution de 30,1%), avril (2019 : 11.615 AT ; 2020: 5.124 AT ; soit une diminution de 55,9%), et mai (2019: 11.763 AT ; 2020: 7.185 AT ; soit une diminution de 38,9%), ainsi qu'aux mois d'octobre (2019: 13.942 AT ; 2020: 10.529 AT ; soit une diminution de 24,5%), et novembre (2019: 12.310 AT ; 2020: 8.761 AT ; soit une diminution de 28,8%). La plus forte diminution des accidents du travail s'est donc produite pendant le confinement total et ensuite lors du deuxième confinement qui a eu lieu en automne (voir graphique ci-dessous).



Le graphique ci-dessous illustre la diminution du nombre d'accidents sur le lieu de travail (ALT) entre 2019 et 2020.



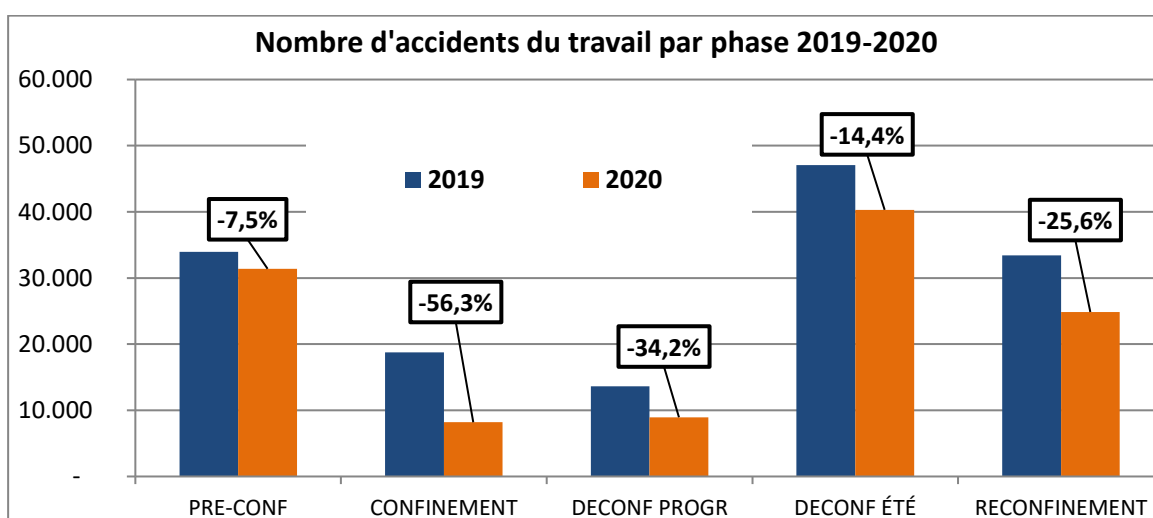
Le graphique ci-dessous illustre la diminution du nombre d'accidents sur le chemin du travail (ACT) entre 2019 et 2020.



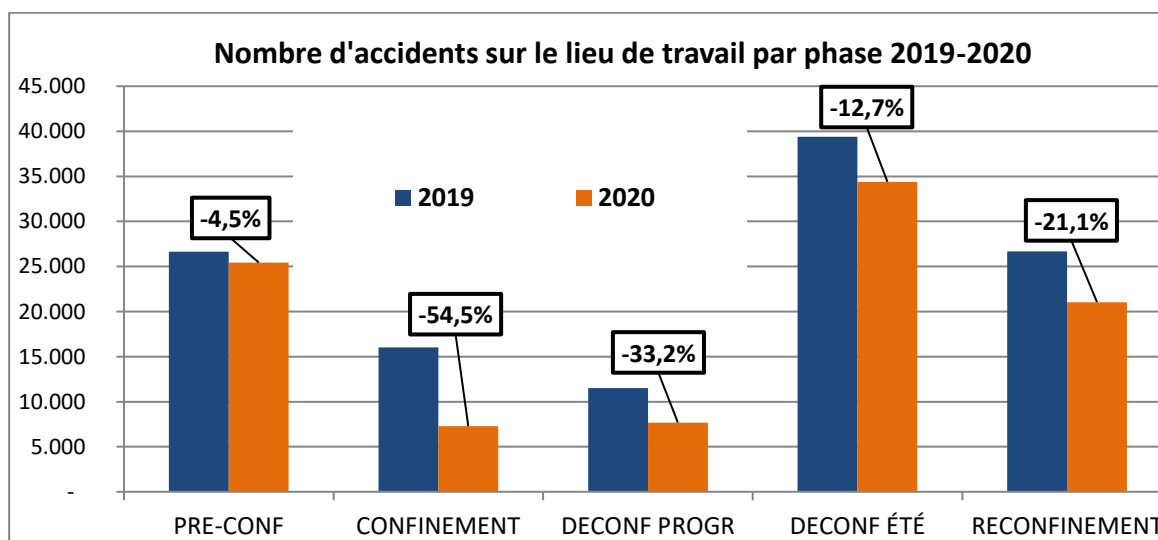
3.2 Par phase

L'analyse des données en fonction des différentes phases de la crise, et donc basée sur l'importance des mesures gouvernementales prises pour lutter contre la crise du coronavirus, permet d'observer l'impact potentiel de ces mesures sur la diminution des accidents du travail.

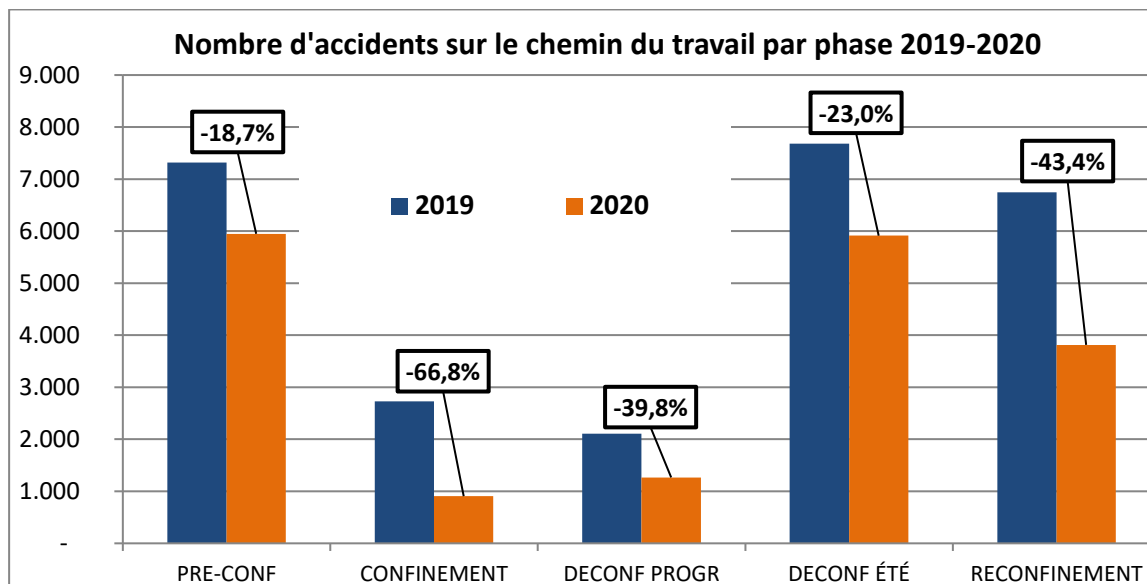
Le nombre d'accidents du travail avait déjà diminué de 7,5% (2019 : 33.951; 2020 : 31.391) avant le confinement. Cette diminution est en partie attribuable à une forte diminution des accidents sur le chemin du travail en janvier 2020 (voir plus haut). Pendant le premier confinement, le nombre d'accidents du travail était de 8.193 alors qu'il était de 18.748 pendant la même période en 2019, soit une diminution de 56,3%. Pendant les premières phases du déconfinement, il y a eu 8.950 AT contre 13.610 à la même période en 2019, ce qui représente encore une diminution de 34,2%. Cette diminution était moins importante suite à la réouverture des secteurs non-essentiels et les différents assouplissements des mesures qui ont eu lieu en été (2019 : 47.062 AT ; 2020 : 40.306 AT ; soit une diminution de 14,4%). Enfin, lors du reconfinement, il y a eu 24.858 AT contre 33.410 à la même période en 2019, soit une diminution de 25,6% (voir graphique ci-dessous).



Le graphique ci-dessous, illustre la diminution des ALT selon la phase. Ces chiffres montrent notamment une baisse de 54,5% des ALT pendant le premier confinement.

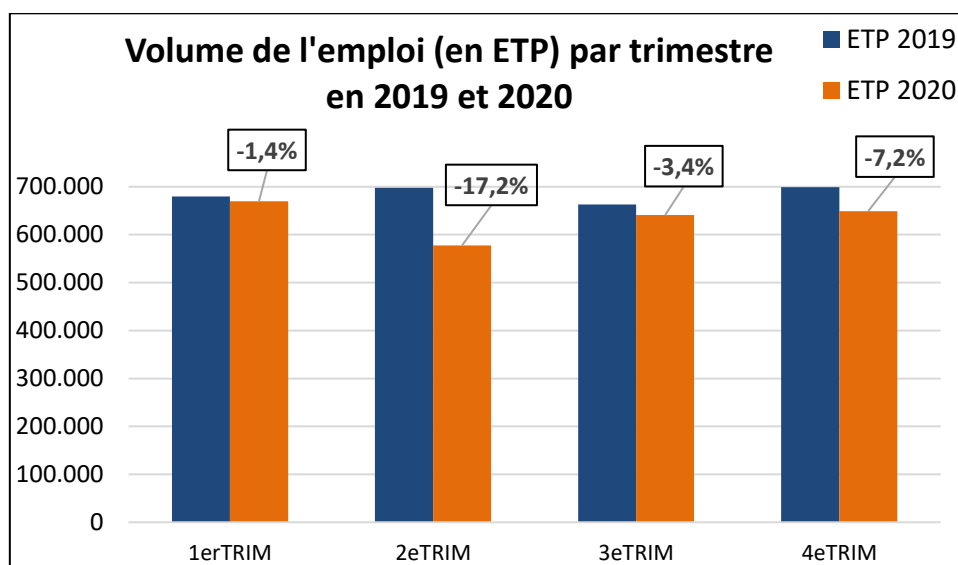


Le graphique suivant, illustre la diminution des accidents sur le chemin du travail selon la phase. La diminution des accidents sur le chemin du travail est encore plus importante que pour les ALT. La baisse la plus importante a eu lieu lors du premier confinement avec 3 fois moins (-66,8%) d'accidents que pendant la même période en 2019.

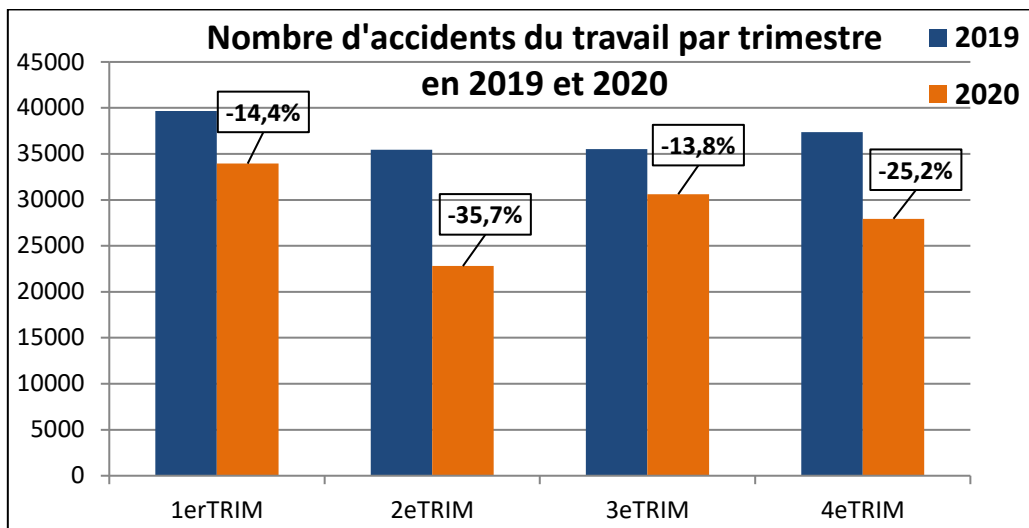


3.3 En fonction du volume de l'emploi

La diminution des accidents observée pourrait très bien être uniquement la conséquence d'une diminution du volume de l'emploi. Pour le vérifier, on a comparé la diminution de l'emploi par trimestre en 2020 par rapport à 2019.

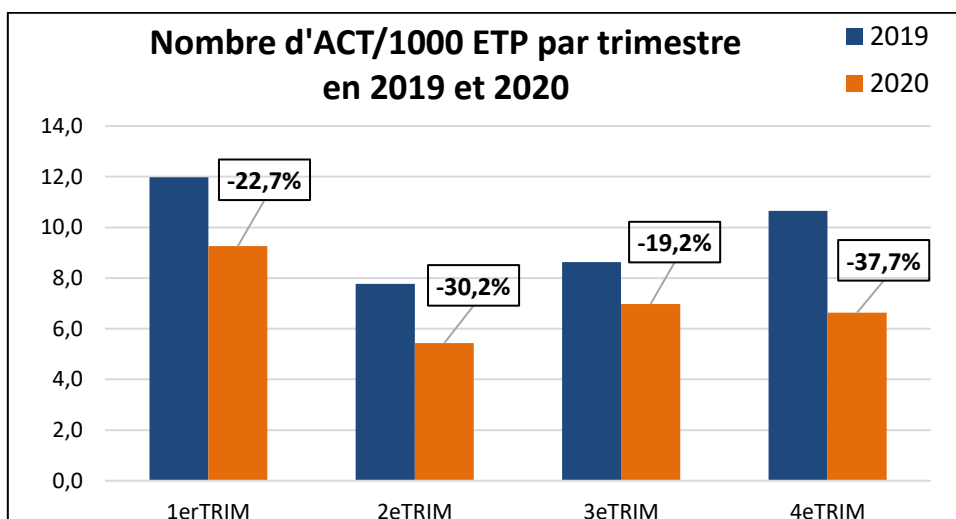
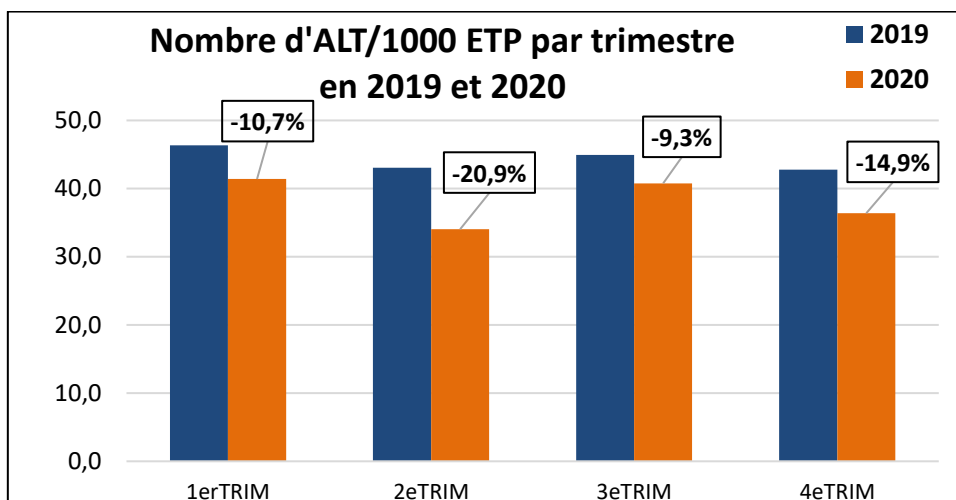


Dans le graphique ci-dessus, on peut voir que la diminution du volume de l'emploi pour chaque trimestre de 2020 par rapport à 2019. Si on compare ces données à la diminution des accidents du travail par trimestre, on constate que la diminution des accidents du travail reste plus importante que la diminution du volume de l'emploi (voir graphique ci-dessus). Cela montre que la diminution des accidents du travail n'est pas uniquement attribuable à une diminution de l'emploi.



Cela est vrai également lorsque l'on considère uniquement les accidents sur le lieu de travail (1erTRIM: -12,0% ; 2eTRIM: -34,5%; 3eTRIM: -12,3%; 4eTRIM: -21,0%) ou les accidents sur le chemin du travail (1erTRIM: -23,8%; 2eTRIM: -42,2%; 3eTRIM: -21,9%; 4eTRIM: -42,1%). Sur l'année entière, les accidents sur le lieu de travail ont diminué de 19,9%, les accidents sur le chemin du travail ont diminué de 32,2% tandis que le volume de l'emploi a diminué de 7,4%.

Le nombre d'accidents sur le lieu de travail et sur le chemin du travail par 1.000 ETP diminuent également (voir deux graphiques ci-dessous). Ces taux de diminution sont ceux qui ne sont pas dépendants du volume de l'emploi.



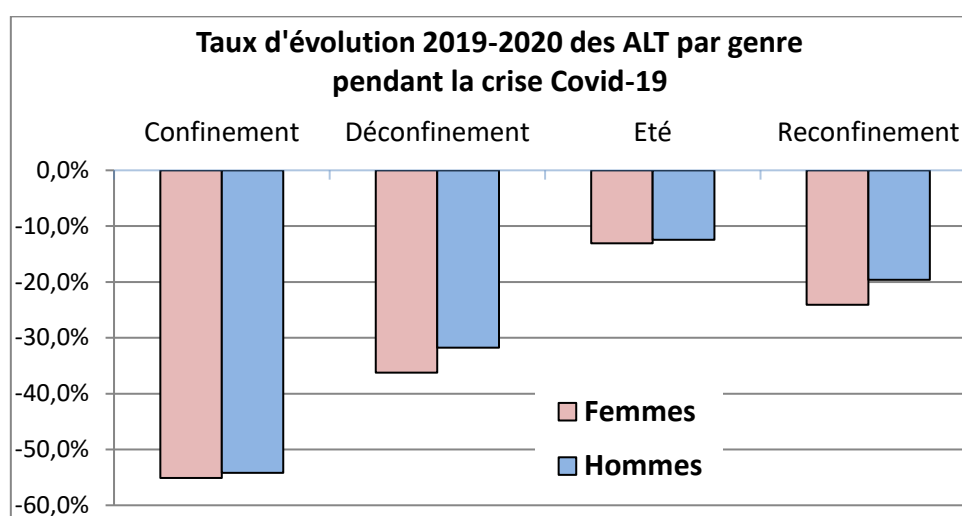
4 Evolution des accidents sur le lieu de travail

Afin de nuancer l'impact de la crise du coronavirus sur la diminution des accidents du travail, il est utile d'analyser les facteurs qui modulent cette diminution. Les ALT ont diminué de 54,5% pendant le premier confinement, de 33,2% pendant le début du déconfinement, de 12,7% pendant le déconfinement de l'été et de 21,1% lors du deuxième confinement.

4.1 Analyse par catégories

4.1.1 Selon le genre

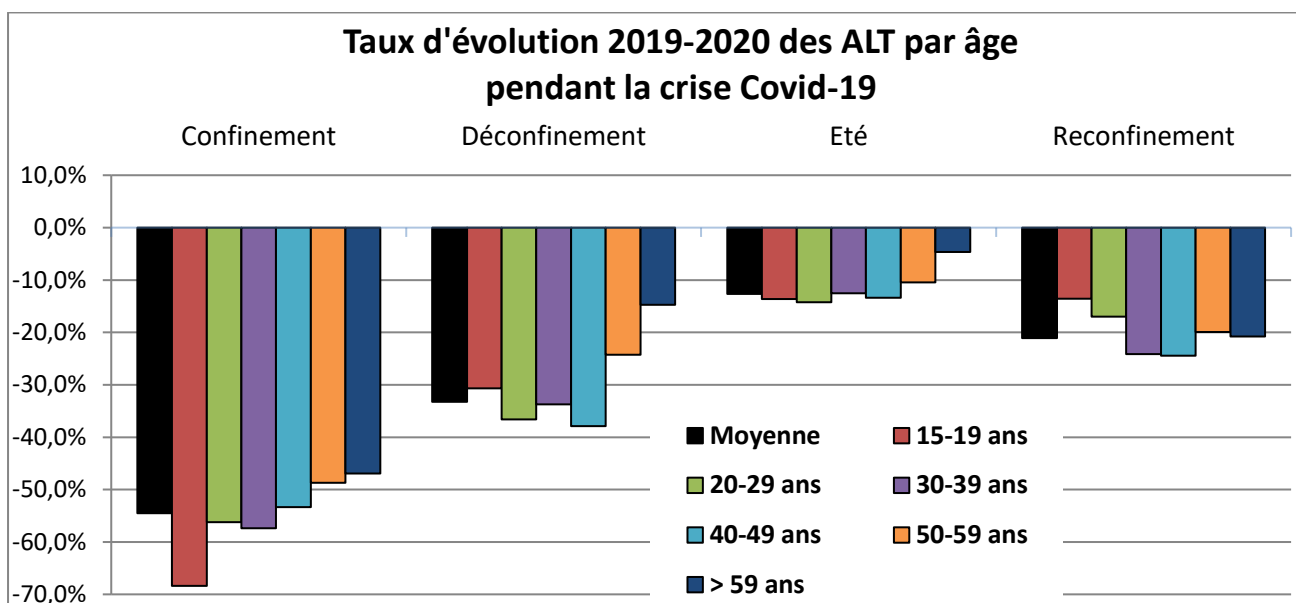
Il y a peu de différences en fonction du genre. Les hommes et les femmes sont pratiquement autant concernés par la diminution des ALT lors du premier confinement (hommes : -54,2% ; femmes : -55,1%). Par contre, une différence plus marquée s'observe pendant le déconfinement (hommes : -31,7% ; femmes : -36,2%) et le reconfinement (hommes : -19,6% ; femmes : -24,1%).



4.1.2 Selon l'âge

Pendant le premier confinement, la diminution des ALT s'accroît en même temps que l'âge diminue. Pour le groupe des 15-19 ans, cette diminution est particulièrement importante (-68,4%). Par contre, elle est moins forte que la moyenne pendant le déconfinement (-30,7%) et lors du reconfinement (-13,6%). C'est également le cas des 20-29 ans pendant le reconfinement (-17,0%).

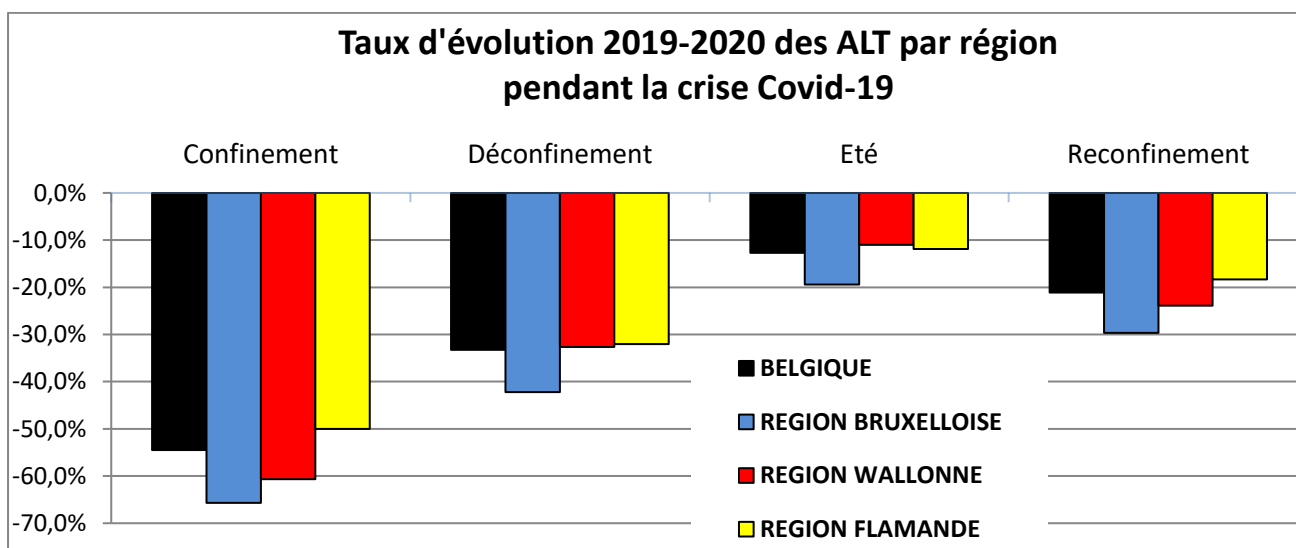
Par contre, les ALT diminuent nettement moins pour les personnes de plus de 50 ans pendant le premier confinement et toute la période de déconfinement. Ils tendent à se rapprocher de la moyenne lors du second confinement mais restent légèrement en-dessous.



4.1.3 Selon la région et la province de l'accident

Les ALT ont diminué plus à Bruxelles (-65,7%) et en Wallonie (-60,7%) qu'en Flandre (-50,0%) pendant le premier confinement. C'était également le cas lors du reconfinement (Bruxelles : -29,7% ; Wallonie : -23,9% ; Flandre : -18,4%).

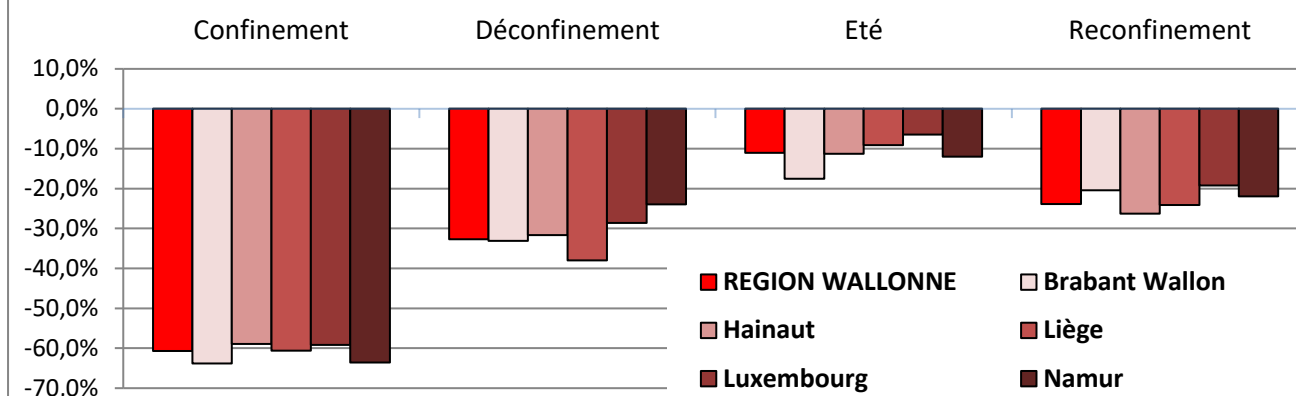
Pendant les 2 phases de déconfinement, la diminution des ALT était similaire en Flandre et en Wallonie mais est restée plus importante à Bruxelles.



En Wallonie, les ALT ont diminué de 60,7% pendant le confinement, de 32,7% pendant le déconfinement progressif, de 11,0% pendant l'été et de 23,9% pendant le deuxième confinement.

On n'observe pas de différences importantes dans les taux de diminution des différentes provinces au cours du premier et du deuxième confinement. Par contre, il y a des différences plus importantes pendant le déconfinement. Pendant la première phase de déconfinement, les ALT diminuent beaucoup moins dans les provinces de Namur (-23,9%) et du Luxembourg (-28,6%) par rapport à la moyenne (-33,2%) alors que ceux de la province de Liège (-37,9%) diminuent plus. Pendant l'été, la diminution la moins forte est observée dans le Luxembourg (-6,5%) et la diminution la plus forte dans le Brabant Wallon (-17,5%).

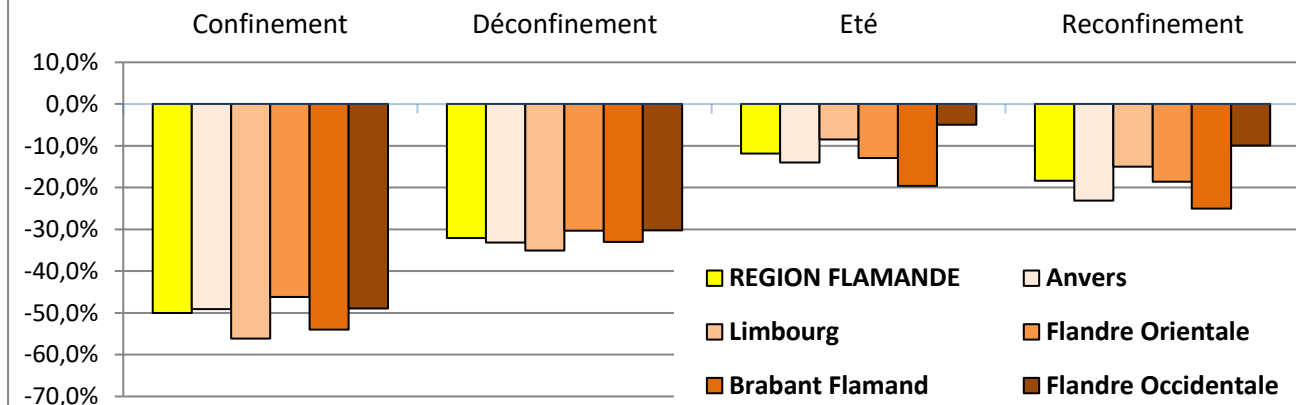
Taux d'évolution 2019-2020 des ALT par provinces (wallones) pendant la crise Covid-19



En Flandre, les ALT ont diminué de 50,0% pendant le confinement, de 32,1% pendant le déconfinement progressif, de 11,9% pendant l'été et de 18,4 % pendant le deuxième confinement.

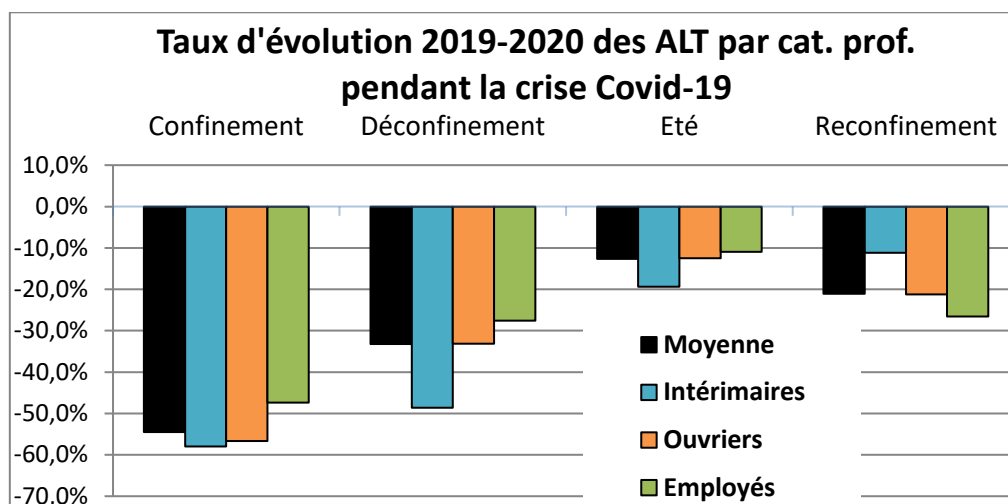
La diminution des ALT est plus importante dans le Brabant Flamand que la moyenne quelle que soit la phase observée. Néanmoins, pendant le premier confinement et la première phase de déconfinement, la diminution la plus importante concerne la province du Limbourg (-56,2% et -35,0%). Au contraire, la diminution des ALT dans cette province est beaucoup moins forte que la moyenne en été (-8,4%) et lors du deuxième confinement (-15,0%). Pendant le premier confinement, c'est en Flandre Orientale que la diminution des ALT est la moins importante (-46,2%). En été et lors du reconfinement, c'est en Flandre Occidentale que la diminution des ALT est la moins forte (-5,0% et -9,9%). Enfin, dans la province Anvers, il y a aussi une diminution sensiblement plus forte des ALT en été (-14,0%) et pendant le déconfinement (-23,1%) que la moyenne.

Taux d'évolution 2019-2020 des ALT par provinces (flamandes) pendant la crise Covid-19



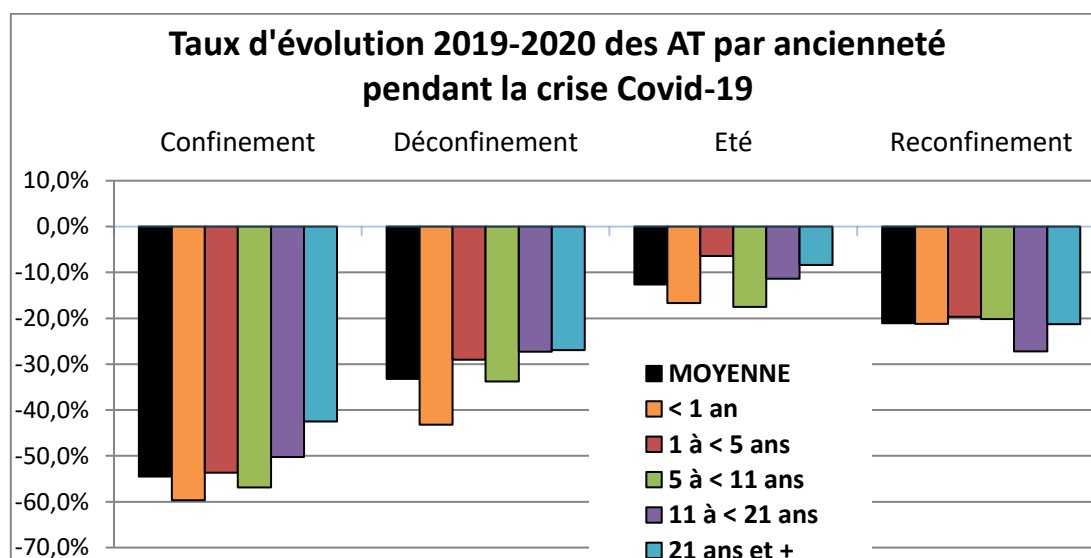
4.1.4 Selon la catégorie professionnelle

La diminution des ALT des intérimaires est plus importante que la moyenne pendant le premier confinement (-58,0%) et les 2 phases de déconfinement (-48,6% et -19,4%). Par contre, elle est beaucoup moins forte que la moyenne pendant le reconfinement (-11,2%). Au contraire, la diminution des ALT des employés est moins importante pendant le premier confinement (-47,4%) et les phases de déconfinement (-27,6% et -11,0%) alors que les ALT diminuent plus fortement lors du reconfinement (-26,6%). Pour les ouvriers, la diminution des accidents est proche de la moyenne pendant toutes les phases.



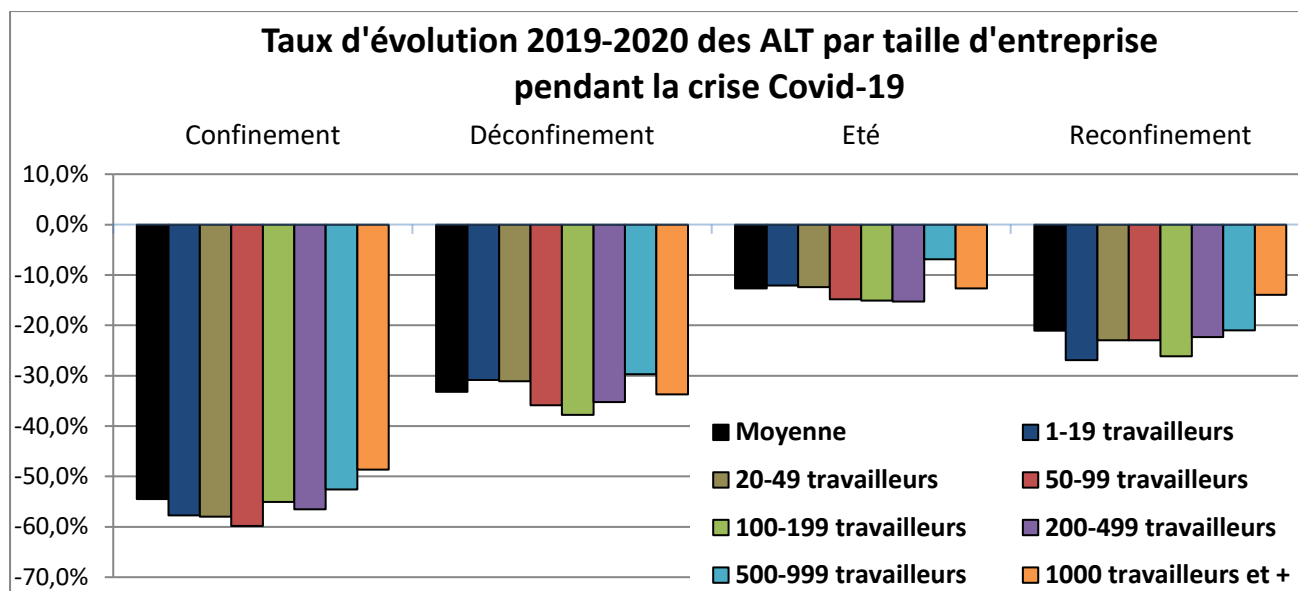
4.1.5 Ancienneté professionnelle

On observe un phénomène similaire concernant l'ancienneté professionnelle. Alors que les ALT des personnes avec le plus d'ancienneté professionnelle ont nettement moins diminué par rapport à la moyenne au cours du premier confinement (11-20 ans : -50,3% ; +20 ans : -42,3%) et des 2 phases de déconfinement, leur diminution était plus importante au cours du second confinement (en particulier les personnes ayant 11 à 20 ans d'ancienneté : -27,2%). Les personnes ayant moins d'un an d'ancienneté ou 5 à 10 ans d'ancienneté ont connu une plus forte diminution des ALT pendant le premier confinement (-59,7% et -56,9%) et également pendant les phases de déconfinement. Enfin, les personnes ayant 1 à 4 ans d'ancienneté ont connu une diminution des ALT moins importante que la moyenne uniquement pendant les 2 phases de déconfinement (-29,1% et -6,4%).



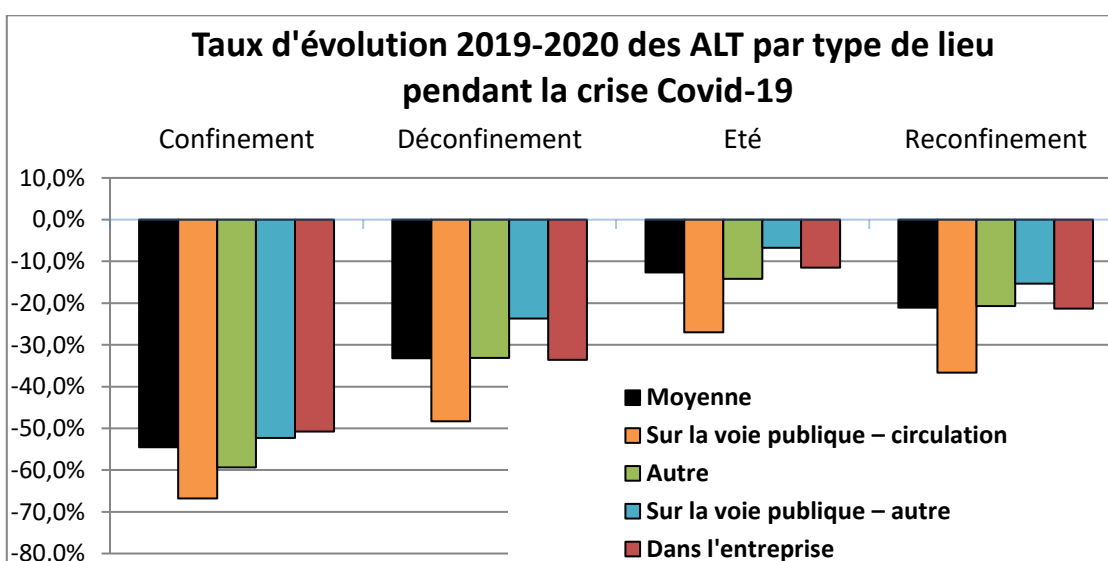
4.1.6 Taille de l'entreprise

Pendant le premier confinement, les ALT diminuent le moins dans les grandes entreprises de minimum 500 travailleurs (500-999 trav. : -52,6% ; +999 trav. : -42,7%). Alors qu'ils diminuent plus dans les petites entreprises (1-49 travailleurs) C'est dans les entreprises de 50 à 99 travailleurs qu'ils diminuent le plus (-59,8%). Pendant les phases de déconfinement, les ALT diminuent le plus dans les entreprises de 50 à 499 travailleurs et diminuent le moins dans les entreprises de 500 à 999 travailleurs (29,7% et 6,9%). Lors du deuxième confinement, c'est dans les entreprises d'au moins 1000 travailleurs que la diminution des ALT est la moins marquée (-13,9%) et dans les entreprises de 1 à 19 travailleurs qu'elle est la plus importante (-26,9%).



4.1.7 Type de lieu

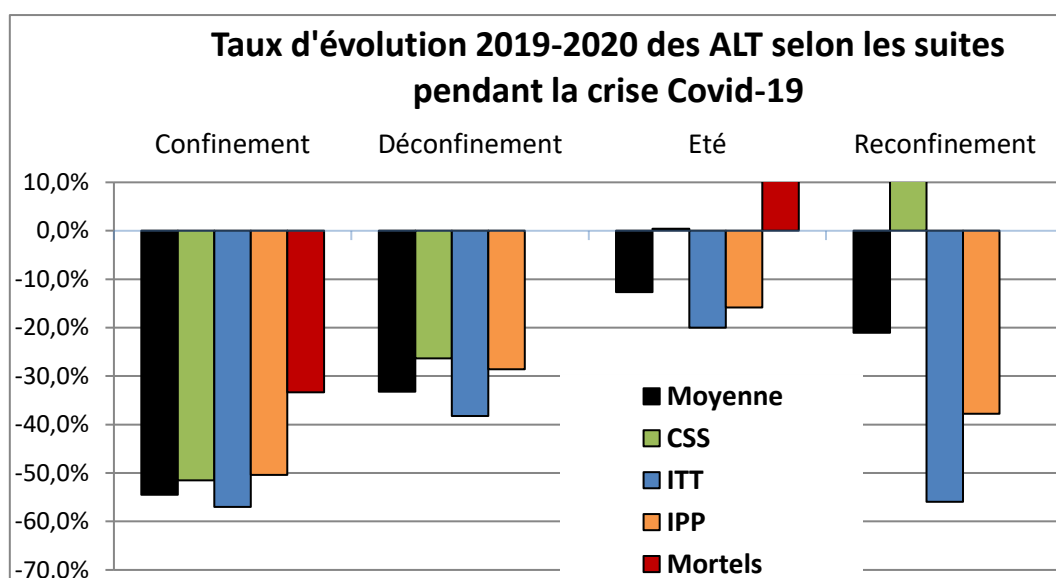
Au cours de toutes les phases, les accidents dans la circulation ont fortement diminué par rapport à la diminution globale des ALT (Confinement: -66,8% ; Deconf.: -48,3% ; Été: -27% ; Reconf.: -36,6%). Les ALT qui ont eu lieu dans l'entreprise ont un peu moins diminué que la moyenne pendant le premier confinement (-50,8%) mais restent dans la moyenne par la suite. Par contre, les ALT qui ont eu lieu sur la voie publique mais qui ne concernent pas des accidents de circulation ont moins diminué que la moyenne pendant toutes les phases (Confinement: -52,3% ; Deconf.: -23,7% ; Été: -6,8% ; Reconf.: -15,3%).



4.1.8 Répartition des suites (IT/IP...)

Les suites étant calculées sur base des paiements annuels des assureurs, les données de la phase de reconfinement 2020 ne sont pas complètement fiables. En effet, les accidents ayant lieu à la fin de l'année n'obtiennent pas toujours un paiement l'année en cours mais seulement l'année suivante. Une partie de ces accidents sans suite seront en fait considérés comme des accidents avec ITT ou IP lorsque les assureurs auront communiqué les paiements annuels de 2021.

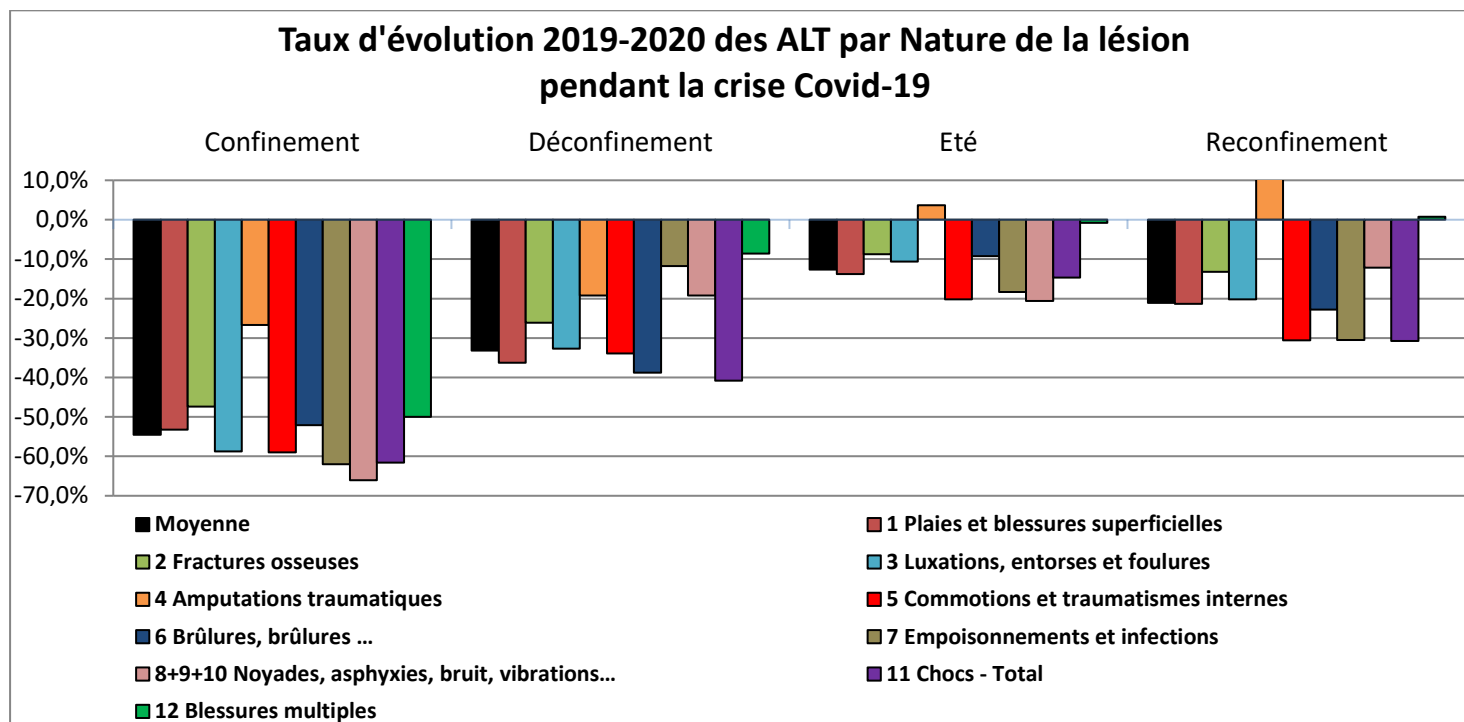
Pendant le premier confinement et les 2 phases de déconfinement, ce sont les accidents avec une ITT qui diminuent le plus (Confinement : -57,0% ; Deconf. : -38,3% ; Eté : -20,0%). Les accidents sans suite diminuent moins que la moyenne et ont même légèrement augmenté pendant l'été (+0,4%). Les accidents avec une incapacité permanente prévue diminuent également moins pendant le premier confinement et la première phase de déconfinement mais ils diminuent plus en été. Les accidents mortels sont ceux qui diminuent le moins. Ils augmentent même au cours de l'été. Sur l'ensemble des 4 phases, il y a eu 44 accidents mortels et il y en avait précisément autant à la même période en 2019 (3 de moins pour la phase été et 3 de plus pendant la période correspondant au premier confinement).



4.1.9 Selon la nature de la lésion

Les groupes 4, 8, 9 et 10 sont les groupes qui concernent le moins d'ALT en 2019. Ils comptent moins de 100 accidents par période (également lorsqu'on rassemble les groupes 8,9 et 10). Cela rend les taux d'évolution moins précis et plus délicats à interpréter. Néanmoins, on peut remarquer que les amputations traumatiques (groupe 4) sont les lésions qui diminuent le moins pendant toutes les phases observées (Confinement: -26,7% ; Deconf.: -19,2% ; Eté: +3,7% ; Reconf.: +17,6%). Ils augmentent même en été et lors du reconfinement. En 2020, il y avait 187 ALT entraînant une amputation sur l'ensemble des 4 phases alors qu'on en comptait 188 en 2019 sur la même période. Les fractures osseuses (groupe 2) ont également moins diminué que la moyenne pendant les 4 phases observées (Confinement: -47,4% ; Deconf.: -26,2% ; Eté: -8,7% ; Reconf.: -13,2%). Les blessures multiples (groupe 12) ont également moins diminué pendant toutes les phases observées (Confinement: -50,0% ; Deconf.: -8,6% ; Eté: -0,8% ; Reconf.: +0,7%). Les types de lésions qui ont le plus diminué au cours de toutes les phases étudiées sont les chocs (groupe 11) et les commotions et traumatismes interne (groupe 5). Les empoisonnements et infections diminuent également plus que la moyenne pendant toutes les phases sauf en été. Mais comme il n'y avait que 51 ALT dus à un empoisonnement ou une infection en 2019 et 45 en 2020 sur l'ensemble de la période étudiée, ce chiffre est moins fiable. La diminution des brûlures (groupe 6) et des plaies et blessures superficielles (groupe 1) sont proches de la moyenne. Les luxations, entorses et foulures

(groupe 3) ont diminué un peu plus que la moyenne lors du premier confinement (-58,8%) mais restent proches de la moyenne pendant les autres phases.



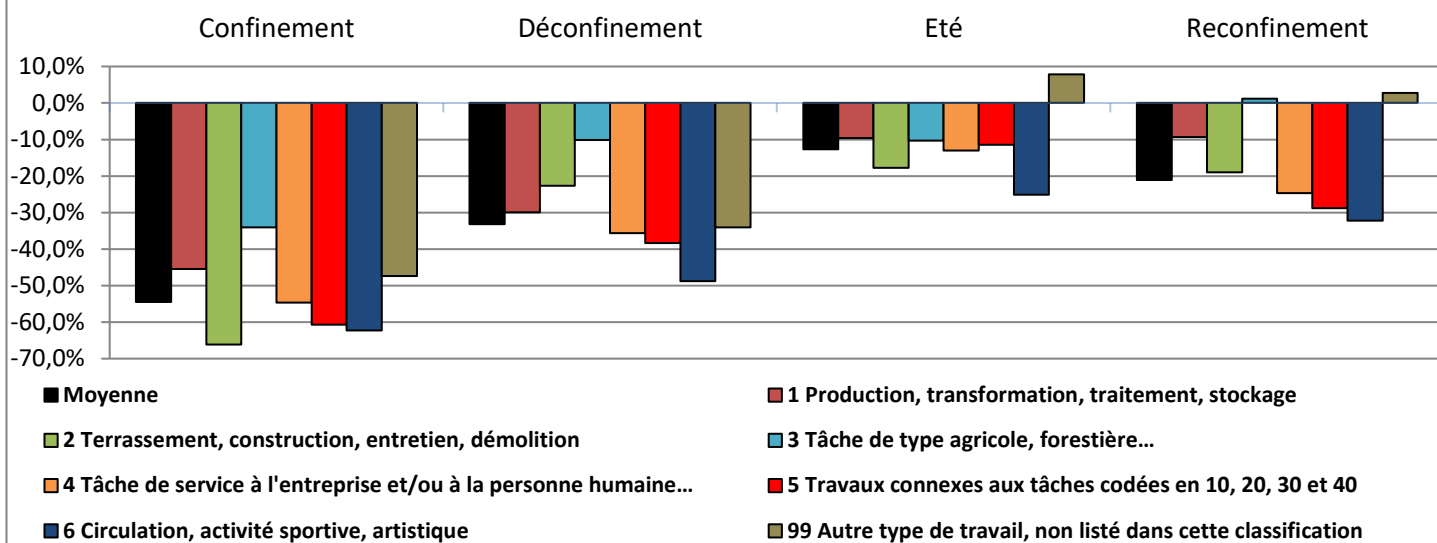
4.1.10 Types de travail

La diminution des ALT a été beaucoup moins importante pour les travaux de type agricoles, forestiers... (groupe 3) que tous les autres types de travail quelle que soit la phase (Confinement: -34,1% ; Deconf.: -10,1% ; Été: -10,3% ; Reconf.: +1,2%). La diminution est aussi sensiblement moins importante pour les travaux de production, transformation, traitement et stockage (groupe 1) pendant les 4 phases (Confinement: -45,5% ; Deconf.: -30,0% ; Été: -9,6% ; Reconf.: -9,3%).

Au contraire, la diminution la plus importante des ALT au cours des 4 phases concerne la circulation, le sport et l'art (groupe 6) (Confinement: -62,3% ; Deconf.: -48,8% ; Été: -25,1% ; Reconf.: -32,2%). Une diminution des ALT plus forte que la moyenne est également observée pour les travaux connexes aux tâches des groupes 1 à 4 (groupe 5) sauf durant la phase été (Confinement: -60,7% ; Deconf.: -38,3% ; Été: -11,4% ; Reconf.: -28,8%).

La diminution des ALT concernant les tâches de service (groupe 4) reste proche de la moyenne tandis que pour les travaux relatifs à la construction (groupe 2), on observe une forte diminution lors du premier confinement (-66,1%), suivie d'une faible diminution pendant la première phase de déconfinement (-22,7%) et à nouveau une forte diminution en été (-17,7%) pour terminer avec une diminution légèrement inférieure à la moyenne lors du reconfinement (-19,0%).

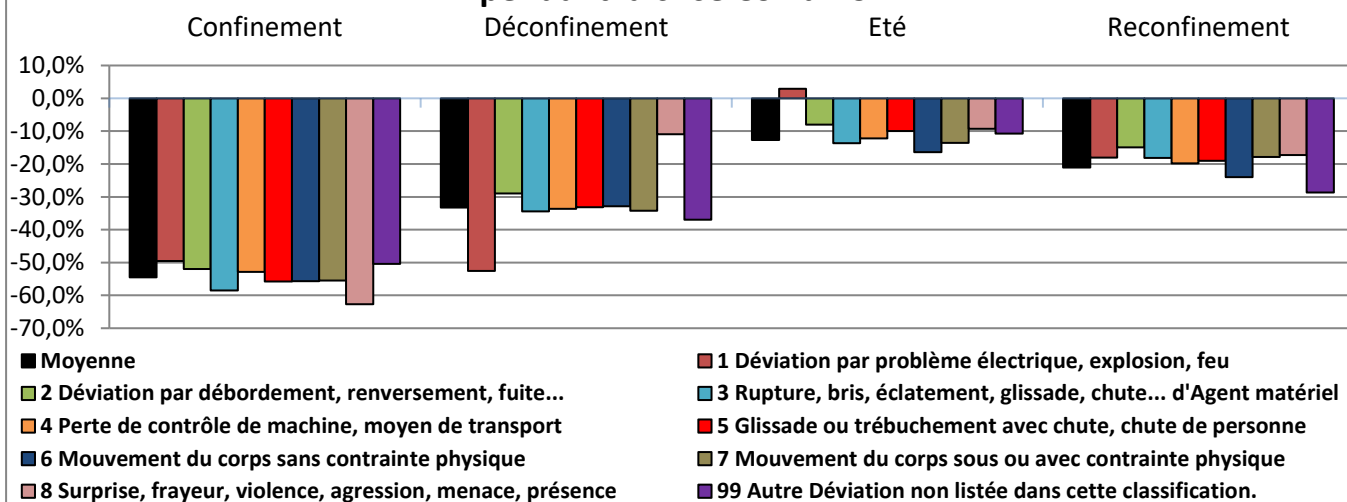
Taux d'évolution 2019-2020 des ALT par Type de travail pendant la crise Covid-19



4.1.11 Déviations

Globalement, il n'y a pas de déviation qui se démarque de la diminution moyenne des ALT pendant les 4 phases étudiées hormis les déviations par débordement. (groupe 2) qui diminuent moins que la moyenne pendant toutes les phases (Confinement : -52,0% ; Deconf. : -29,0% ; Été : -8,0% ; Reconf. : -14,9%). Les déviations par problèmes électriques... (groupe 8) diminuent le plus pendant le premier confinement mais diminuent nettement moins que la moyenne pendant les phases de déconfinement et le reconfinement (Confinement : -62,7% ; Deconf. : -11,0% ; Été : -9,3% ; Reconf. : -17,3%). Les déviations par problème électriques sont les moins courantes ce qui explique peut-être la grande variabilité de leur taux d'évolution (Confinement : -49,5% ; Deconf. : -52,6% ; Été : +2,9% ; Reconf. : -18,1%). La diminution des autres déviations reste relativement proche de la diminution moyenne des ALT au cours des 4 phases étudiées.

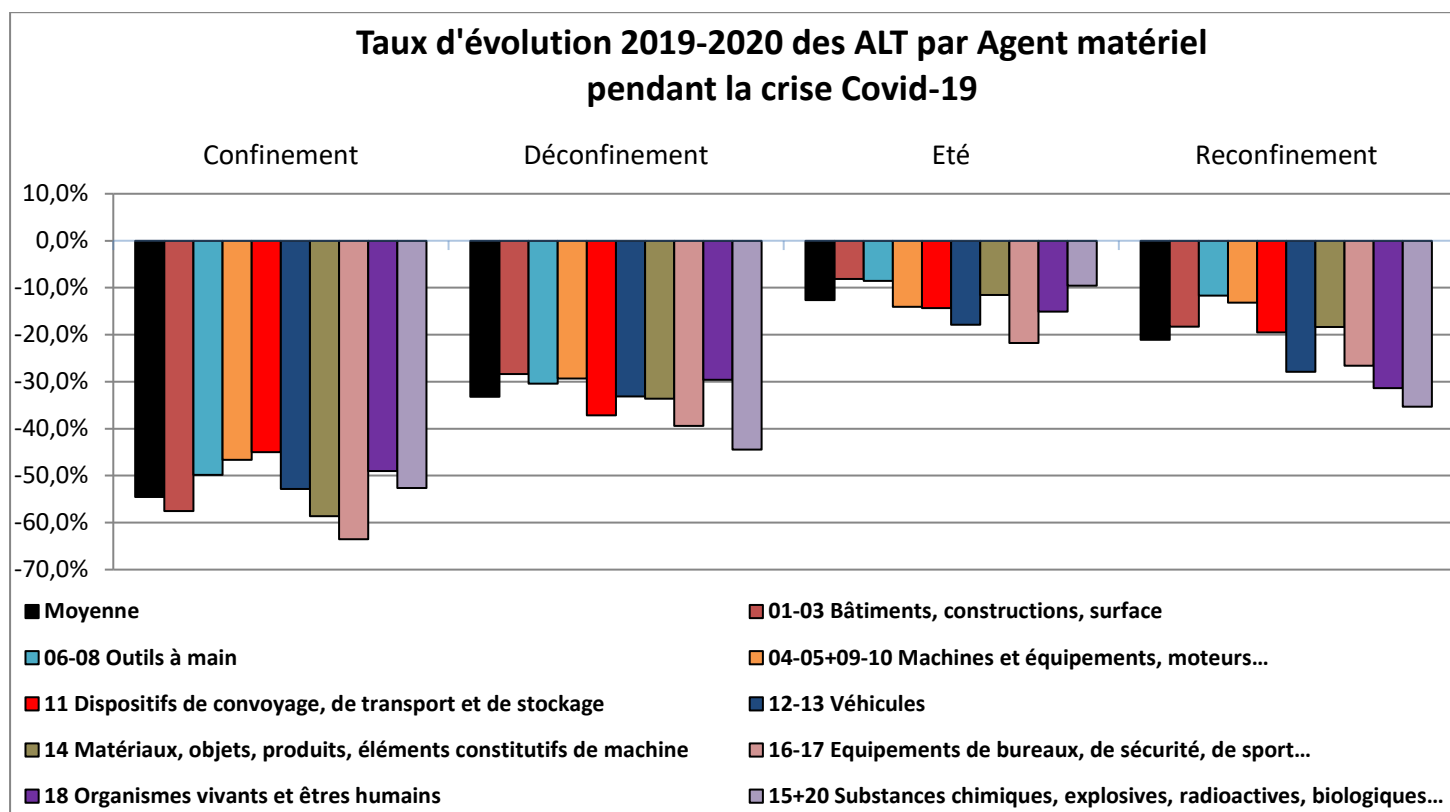
Taux d'évolution 2019-2020 des ALT par Déviation pendant la crise Covid-19



4.1.12 Selon l'agent matériel

Etant donné le nombre important de groupes d'agents matériels et le faible nombre d'ALT dans certains de ces groupes, la plupart des groupes ont été fusionnés sur base d'une thématique

similaire. Premièrement, on constate que les ALT impliquant des équipements de bureau ont diminué plus que la moyenne pendant les 4 phases (Confinement : -63,5% ; Deconf. : -39,4% ; Été : -21,7% ; Reconf. : -26,6%). Les ALT impliquant des bâtiments (groupes 1 à 3) diminuent plus que la moyenne durant le premier confinement alors qu'ils diminuent moins lors des phases ultérieures (Confinement : -57,5% ; Deconf. : -28,4% ; Été : -8,1% ; Reconf. : -18,3%). Les ALT impliquant des outils à main (groupes 6 à 8) ont nettement moins diminué que la moyenne pendant les 4 phases (Confinement : -49,9% ; Deconf. : -30,4% ; Été : -8,6% ; Reconf. : -11,7%). C'est également le cas des ALT impliquant des machines et équipements (groupes 4, 5, 9 et 10) sauf en été (Confinement : -46,6% ; Deconf. : -29,3% ; Été : -14,1% ; Reconf. : -3,2%). Les ALT impliquant des dispositifs de transport (groupe 11) sont ceux qui ont le moins diminué pendant le premier confinement (-45,0%) alors qu'ils restent proches de la moyenne par la suite. Les ALT impliquant des véhicules (groupes 12 et 13) ont légèrement moins diminué que la moyenne pendant le premier confinement (-52,8%) tandis qu'ils ont diminué de façon plus importante par la suite (Deconf. : -33,1% ; Été : -17,9% ; Reconf. : -27,9%). Les ALT impliquant des organismes vivants (groupe 18) ont moins diminué pendant le premier confinement et la première phase de déconfinement alors qu'ils ont diminué plus fortement par la suite (Confinement : -49,0% ; Deconf. : -29,6% ; Été : -15,1% ; Reconf. : -31,4%). Enfin, les ALT impliquant des substances dangereuses ou des phénomènes physiques (groupes 15 et 20) ont connu la plus forte diminution pendant la première phase de déconfinement et lors du reconfinement alors qu'ils ont moins diminué que la moyenne lors du premier confinement et en été (Confinement : -52,7% ; Deconf. : -44,4% ; Été : -9,6% ; Reconf. : -35,3%).

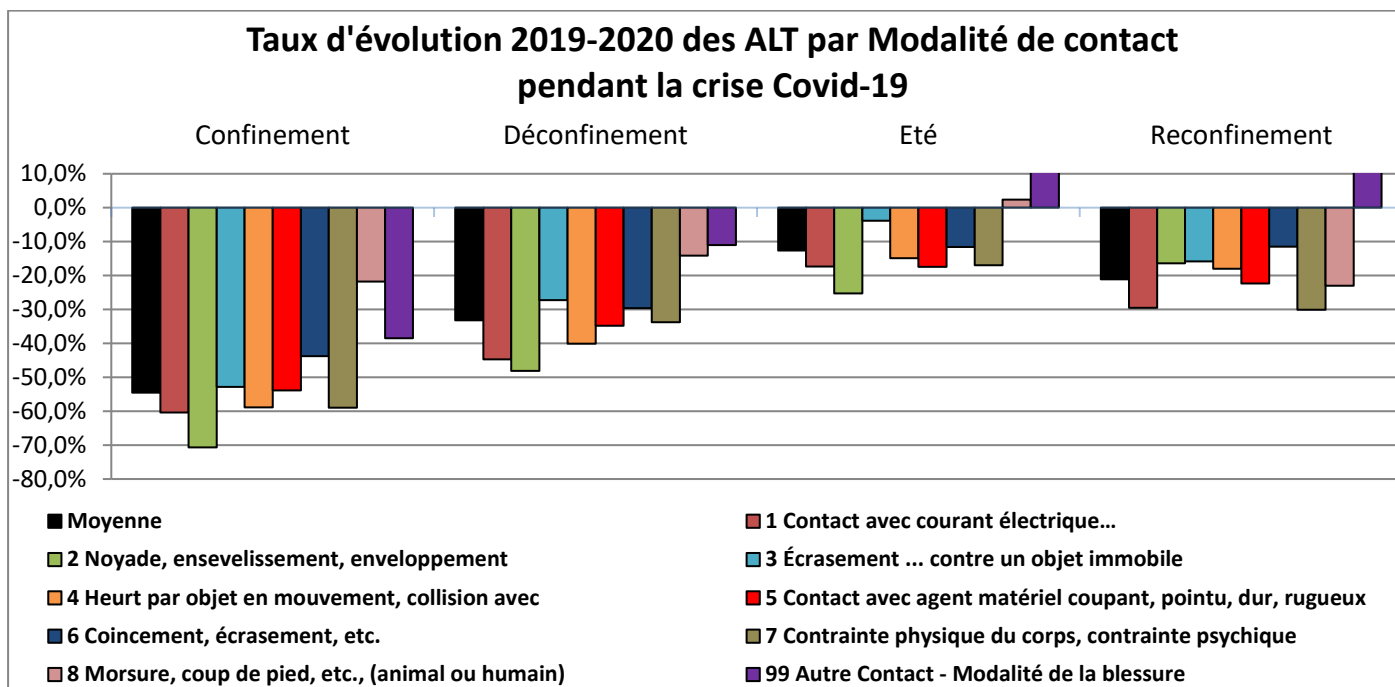


4.1.13 Selon la modalités de contact

Ce sont les ALT impliquant une noyade, ensevelissement (groupe 2) qui ont le plus diminué pendant le premier confinement et les 2 phases de déconfinement (Confinement : -70,7% ; Deconf. : -48,1% ; Été : -25,3%), mais leur diminution était moins forte que la moyenne lors du reconfinement (-16,4%). Les ALT causés par un heurt d'objet en mouvement (groupe 4) suit le même schéma bien que la diminution soit un peu moins forte (Confinement : -58,9% ; Deconf. : -40,1% ; Été : -14,9% ; Reconf. : -18,0%). Les ALT suites à un contact avec du courant électrique,

une substance dangereuse... (groupe 1) ont diminué plus que la moyenne pendant toutes les phases étudiées (Confinement : -60,4% ; Deconf. : -44,7% ; Été : -17,4% ; Reconf. : -29,5%). C'est aussi le cas des ALT suite à un contact physique ou une contrainte psychique (groupe 7) bien qu'elle soit très proche de la moyenne lors de la première phase de déconfinement (Confinement : -58,9% ; Deconf. : -33,8% ; Été : -17,0% ; Reconf. : -30,1%).

Les ALT dont la modalité de contact est un écrasement (groupe 3), un coincement (groupe 6) ou une morsure, une piqûre ou un coup (groupe 8) ont moins diminué que la moyenne au cours de toutes les phases. Ce sont les accidents du groupe 8 qui ont le moins diminué lors du premier confinement et des 2 phases de déconfinement (Confinement : -21,7% ; Deconf. : -14,1% ; Été : -2,4%) mais ce sont les ALT du groupe 6 qui ont le plus diminué lors du deuxième confinement (-11,5%).



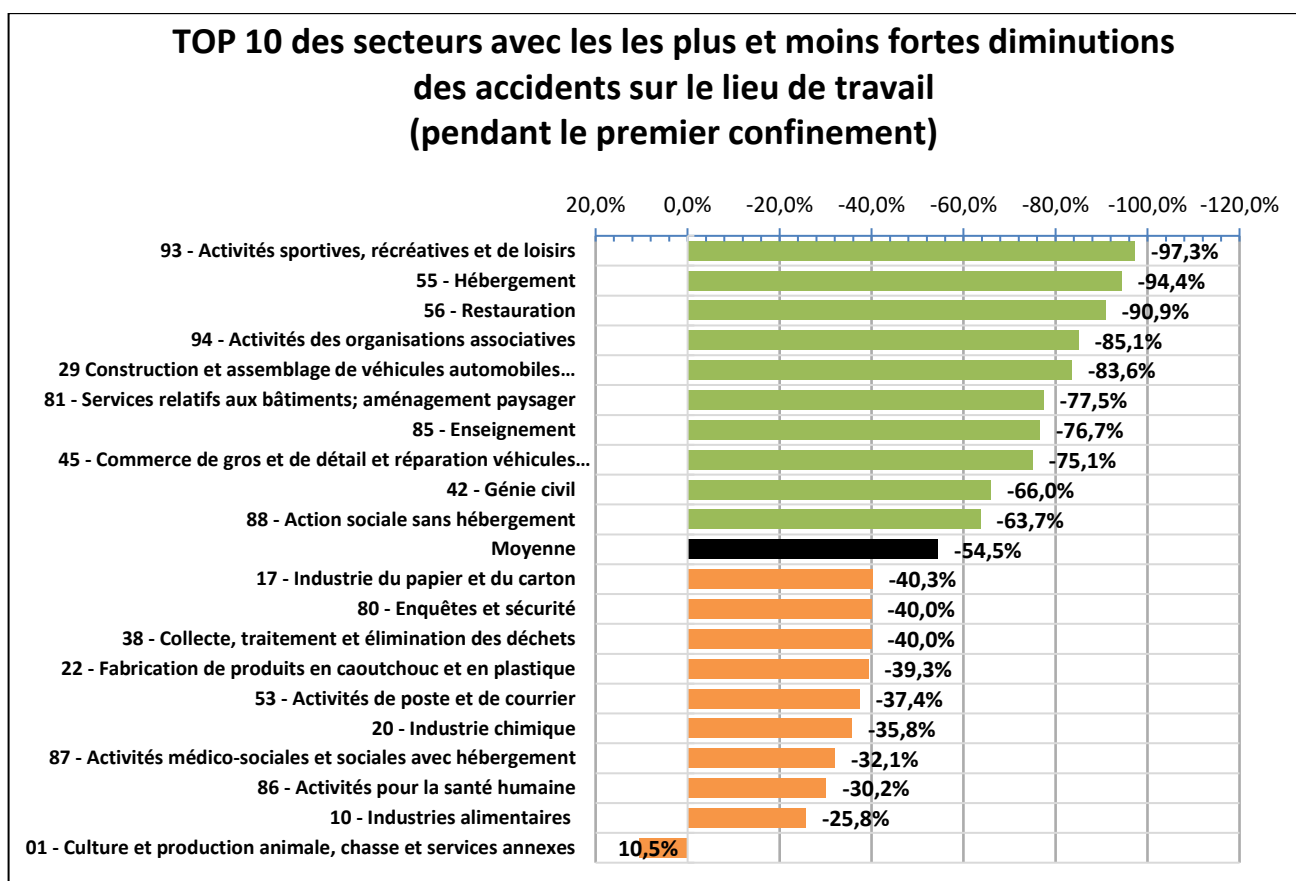
4.2 Analyse des secteurs

4.2.1 Top 10 des secteurs avec la moins forte et la plus forte diminution

On constate de grandes différences entre les secteurs concernant la diminution des accidents du travail. Compte tenu du nombre important de secteurs (même en se limitant à la 2ème position du code NACE), on s'est focalisé sur le premier et le deuxième confinement pour comparer les secteurs. On a réalisé l'analyse en tenant compte uniquement des secteurs qui comportaient au moins 50 ALT durant la période correspondant au premier confinement en 2019 afin de pouvoir calculer un pourcentage fiable.

Lors du premier confinement, il y a eu une diminution des accidents du travail beaucoup plus importante que la moyenne dans certains secteurs. C'est notamment le cas des secteurs des activités sportives, récréatives et de loisirs, de l'hébergement, de la restauration, des activités des organisations associatives, de la construction de véhicules, des services relatifs aux bâtiments, de l'enseignement et du commerce de véhicules dont les ALT ont diminué d'au moins 75% (voir graphique ci-dessous).

Au contraire, certains secteurs ont connu une diminution des ALT beaucoup moins importante que la moyenne. C'est le cas des secteurs de la culture et de la production animale, de l'industrie alimentaire, des activités pour la santé humaine, des activités médico-sociales avec hébergement, et de l'industrie chimique dont les ALT ont diminué de moins de 36% jusqu'à augmenter de 10,5% (voir graphique ci-dessous).

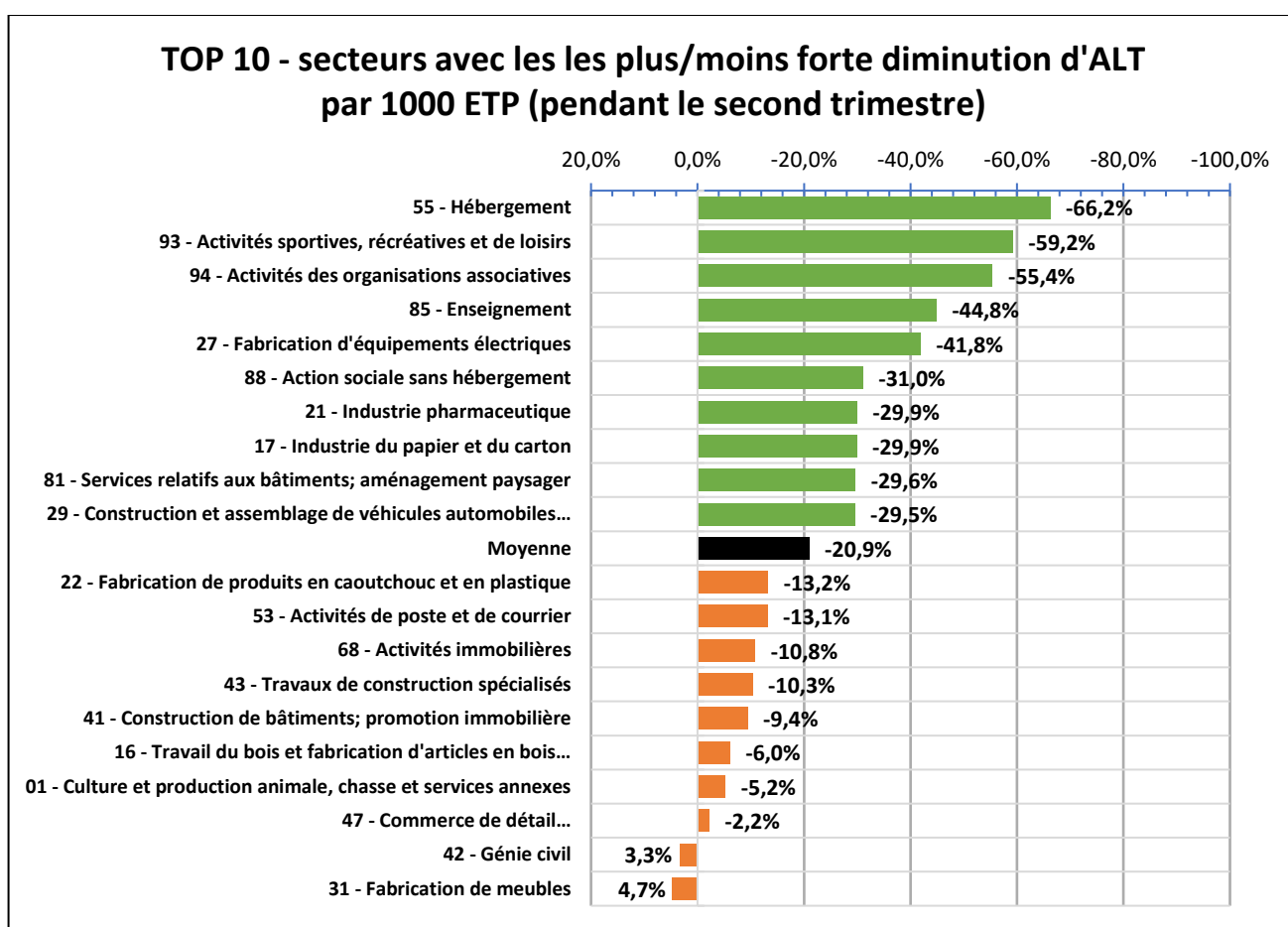


Si on tient compte de l'évolution des ETP par secteurs entre le second trimestre 2019 et 2020, on constate que l'importante diminution des ALT observée dans certains secteurs n'est pas uniquement attribuable à une diminution des heures prestées puisque le nombre d'ALT/ 1000 ETP diminue aussi fortement (plus que la moyenne) entre 2019 et 2020. C'est le cas des secteurs de l'hébergement, des activités sportives et récréatives, des activités des organisations associatives, de l'enseignement, de la construction de véhicules, des services relatifs aux bâtiments (voir

graphique ci-dessous). Par contre, dans d'autres secteurs, la diminution des ALT/1000 ETP est moins forte que la moyenne alors qu'elle était plus forte que la moyenne si on ne tient pas compte des ETP. C'est le cas des secteurs de la restauration (-13,6% ; non représenté dans le graphique ci-dessous), du commerce de véhicules (-15,1%) et du génie civil. Pour ces secteurs, la forte diminution des ALT est donc largement due à une diminution de l'emploi.

Parmi les secteurs dans lesquels on observe la moins forte diminution du nombre d'ALT/1000 ETP, on retrouve les secteurs de la culture production et de la production animale, du commerce de détail, de la fabrication de meubles, du travail du bois, de la construction (nace 41+42+43) et des activités immobilières.

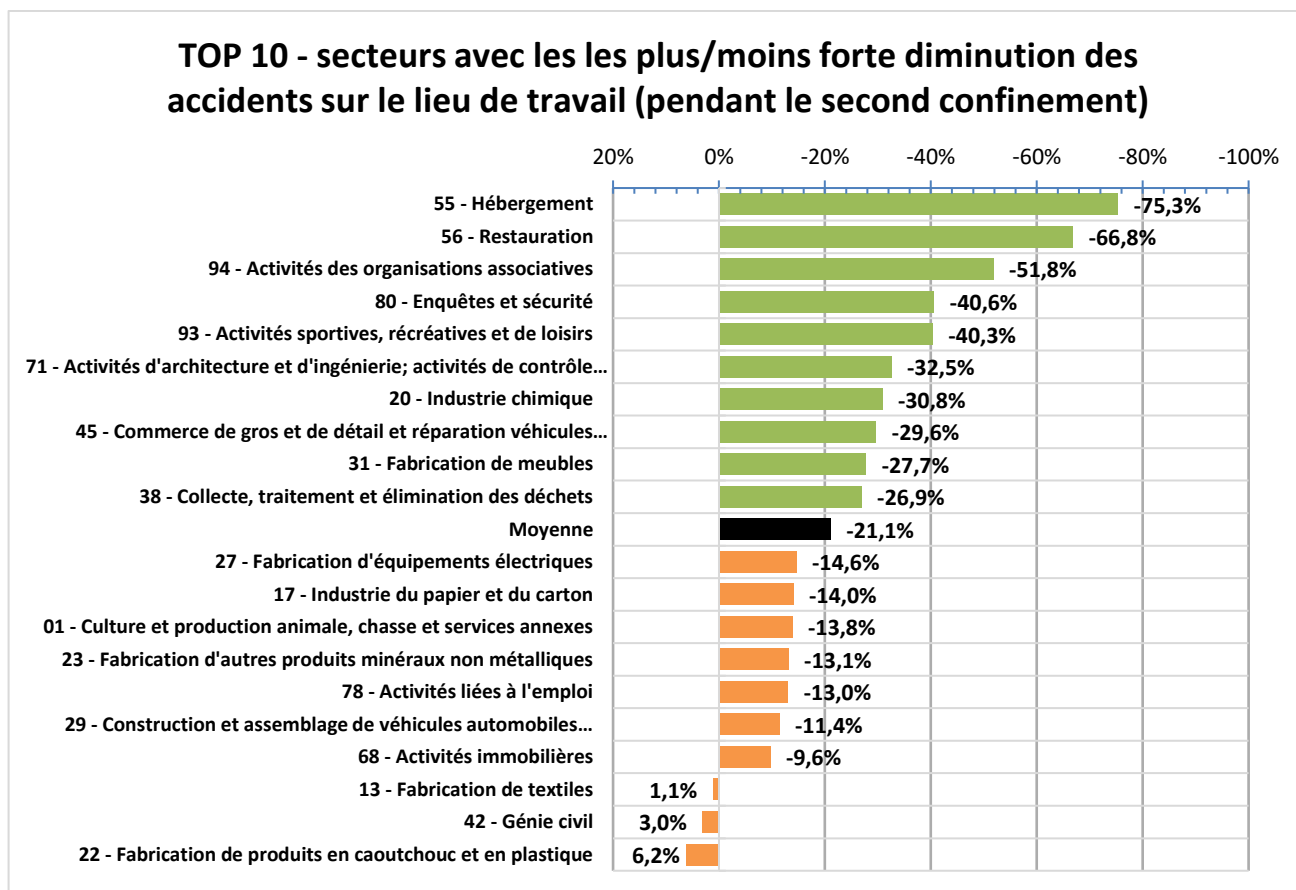
Etonnamment, on n'y retrouve pas les secteurs de la santé (86+87) dont les ALT/1000 ETP ont diminué de respectivement 15,1% et 19,7% au 2^e semestre 2020, ni les industries alimentaires (nace 10 ; -17,9%) et chimiques (nace 20 ; -27,1%). Par ailleurs, ces secteurs n'ont pas connu de diminution de l'emploi très importante au 2^e semestre (nace 86 : -2,4% ; nace 87 : 0,0% ; nace 10 : -7,6% ; nace 20 : -2,7%). Il y a donc dans ces secteurs, une diminution des ALT qui n'est généralement pas attribuable à une diminution de l'emploi.



On a réalisé la même analyse pour le deuxième confinement et le dernier trimestre pour les données de l'emploi. Globalement, les secteurs concernés par la plus forte diminution des ALT sont les mêmes que lors du premier confinement (nace 45, 55, 56, 93,94). Certains secteurs viennent s'y ajouter, notamment le secteur des enquêtes et de la sécurité au sein duquel les ALT ont diminué autant lors du premier que lors du second confinement (respectivement -40,0% et -40,6%), le secteur des activités d'architecture et d'ingénierie dont les ALT avaient diminué autant que la moyenne lors du premier confinement et l'industrie chimique dont les ALT avaient moins diminué que la moyenne lors du premier confinement. Le secteur de la construction automobile connaît également une moins forte diminution des ALT que la moyenne lors du deuxième confinement alors

qu'ils figuraient parmi les secteurs dont les ALT avaient le plus diminué lors du premier confinement.

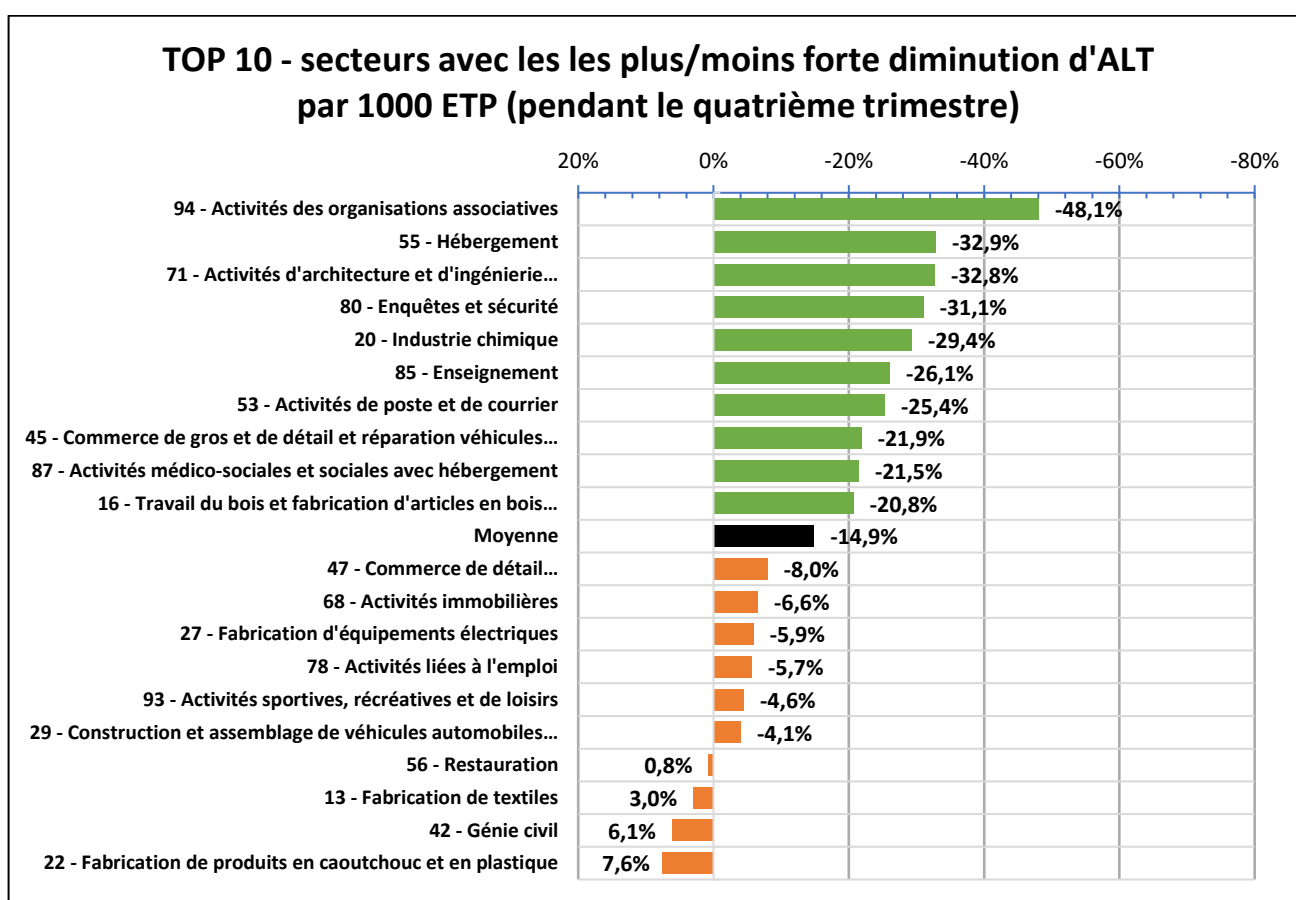
Lors du deuxième confinement, les ALT ont augmenté dans le secteur de la fabrication de caoutchouc mais aussi dans les secteurs du génie civile et de la fabrication de textiles alors qu'ils avaient fortement diminué lors du premier confinement (respectivement -66,0% et -60,5%). Les activités immobilières dont les ALT avaient diminué plus que la moyenne lors du premier confinement (-58,8%) est le secteur dont les ALT ont le moins diminué lors du second confinement. On note également une diminution moins forte que la moyenne dans les secteurs des activités liées à l'emploi, de la fabrication de produits minéraux non-métalliques, de la culture et de la production animale, de l'industrie du papier et du carton et de la fabrication d'équipements électriques.



Globalement, les secteurs dont les ALT ont le moins diminué ou augmenté lors du second confinement sont également les secteurs dont les ALT/1.000 ETP ont le moins diminué ou augmenté lors du dernier trimestre 2020 (fabrication de textiles, fabrication de produits en caoutchouc, fabrication d'équipements électriques, construction de véhicules, génie civile, activités immobilières et activités liées à l'emploi). Ce qui suggère que l'emploi a peu d'impact sur cette diminution ou augmentation. Néanmoins, la diminution des ALT/1.000 ETP est sensiblement moins importante que la diminution du nombre d'ALT dans l'absolu et inversement pour les secteurs dont les accidents du travail ont augmenté. Ce qui indique que la diminution des ETP au dernier trimestre 2020 dans ces secteurs accentuait la faible diminution ou limitait l'augmentation des nombres absolus d'ALT. A l'exception des secteurs de la culture et de la production animale, de l'industrie du papier et du carton et de la fabrication de produits minéraux non-métalliques dont les ALT/1.000 ETP diminuent plus que le nombre absolu d'ALT. Cette diminution n'est donc pas induite par une diminution du nombre d'ETP. Par ailleurs, on constate également que le nombre d'ALT/1.000 ETP dans le secteur de la restauration a augmenté de 0,8% alors que ce secteur connaît une des plus fortes diminutions des ALT pendant le second confinement. Cette diminution est dès lors

totallement imputable à la diminution des ETP dans ce secteur. On retrouve le même phénomène pour le secteur des activités sportives, récréatives et de loisirs dont les ALT/1.000 ETP ont diminué de seulement 4,6% alors que le nombre d'ALT a diminué de 40,6% lors du second confinement. Dans le commerce de détail, le nombre d'ALT/1.000 ETP a aussi moins diminué que le nombre d'ALT durant le second confinement mais la différence est moins importante (-8,0% contre -18,1%).

Parmi les secteurs dont les ALT ont le plus diminué lors du second confinement, le nombre d'ALT/1.000 ETP diminue dans une même mesure lors du quatrième trimestre pour les secteurs de l'industrie chimique, des activités d'architecture et d'ingénierie, et des activités des organisations associatives. La diminution des ALT est donc peu influencée par l'évolution de l'emploi dans ces secteurs. Les ALT/1.000 ETP ont sensiblement moins diminué que le nombre d'ALT dans les secteurs du commerce et de la réparation de véhicules et des enquêtes et de la sécurité. La diminution de l'emploi dans ces secteurs a donc accentué la diminution du nombre d'ALT. Pour le secteur de l'hébergement, les ALT/1.000 ETP ont nettement moins diminué que le nombre absolu d'ALT pendant le second semestre (-32,9% contre -75,3%). La diminution de l'emploi est donc partiellement responsable de la diminution du nombre d'ALT.

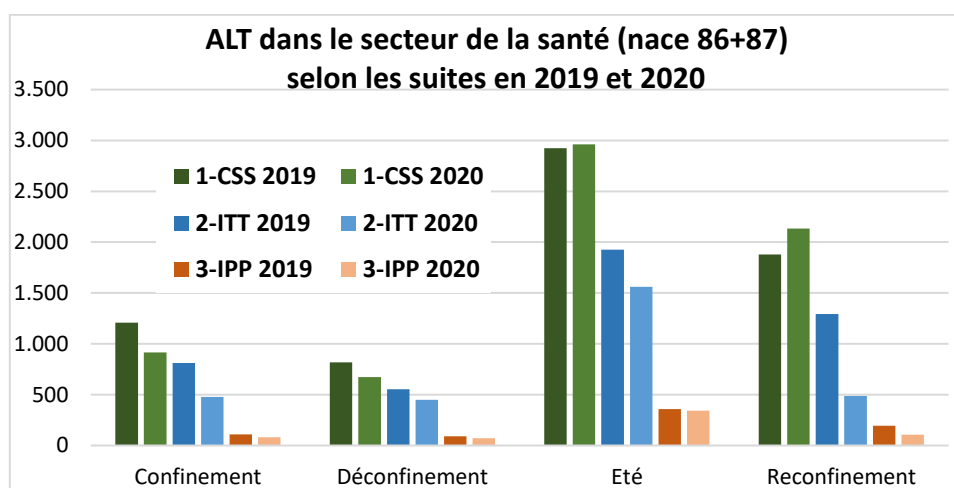


Ci-dessous, on analyse un peu plus en détail les ALT dans les secteurs pour lesquels la crise peut avoir eu le plus d'impact, soit parce qu'ils font partie des secteurs essentiels dont l'activité n'a jamais cessé (la santé et l'industrie alimentaire), soit parce que leur activité a été fortement limitée pendant le premier et le deuxième confinement (l'Horeca et le secteur de la culture, du sport et des loisirs).

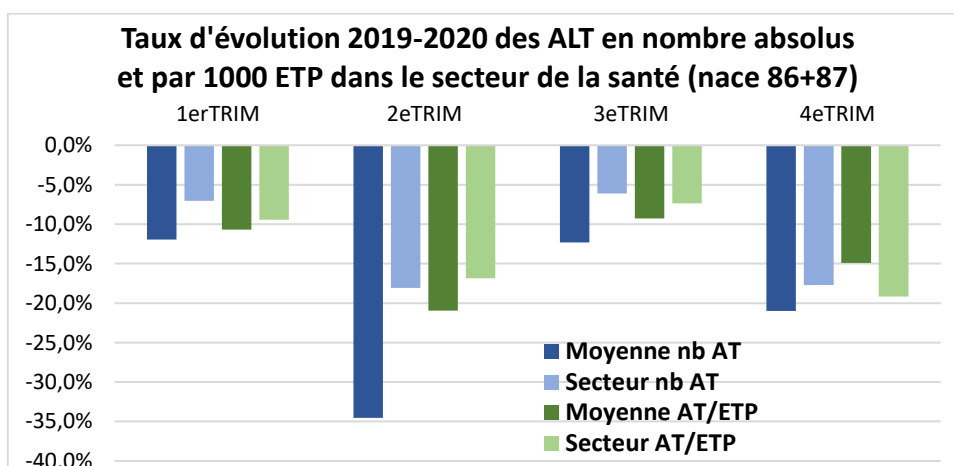
4.2.2 Secteur de la santé

Dans ce secteur, on a regroupé les secteurs des groupes nace 86 (activités pour la santé humaine) et 87 (activités sociales avec hébergement). On n'a pas inclus le groupe nace 88 (activités sociales sans hébergement) car il comprend des secteurs dont l'activité était arrêtée ou fortement réduite au moins pendant le premier confinement (par exemple les activités des crèches et des garderies d'enfants).

Pendant le premier confinement, les ALT ont diminué de 30,8%. Les accidents avec une incapacité temporaire ont plus diminué (-41,2%) que les accidents sans suite (-24,4%) ou avec une incapacité permanente (-25,9%). Aucun accident mortel ne s'est produit pendant la période étudiée. Au début du déconfinement, les accidents ont diminué de 18,2% et dans une même proportion quelles que soient les suites des accidents. Par contre, en été, les accidents avec une incapacité temporaire ont nettement diminué (-19,0%) alors que les accidents avec une incapacité permanente ont peu diminué (-3,9%) et les accidents sans suite ont augmenté (+1,3%). Lors du second confinement, les ALT ont diminué de 19,0% mais les accidents avec ITT ont fortement diminué (-62,3%), les accidents avec IP ont également fortement diminué (-45,9%) alors que les accidents sans suite ont augmenté (+13,5%).



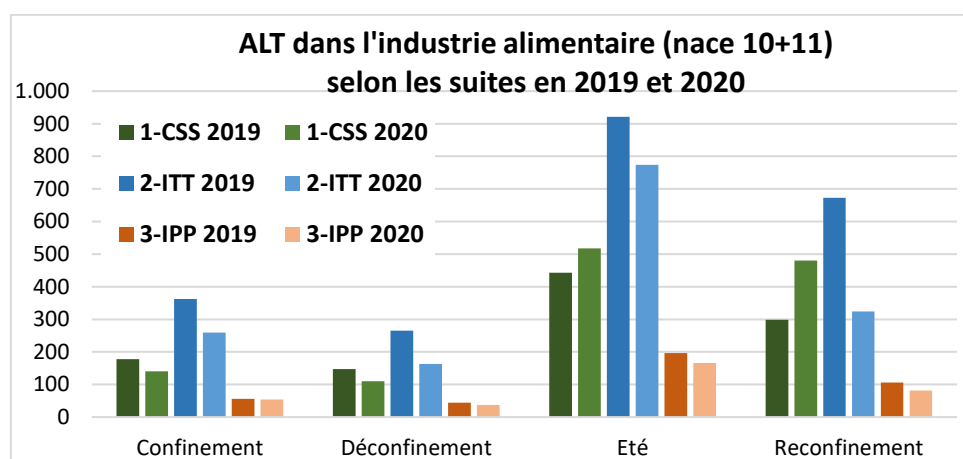
Globalement, le nombre d'ALT dans le secteur de la santé a moins diminué que la moyenne lorsque on analyse ces données par trimestre (environ moitié moins pendant les 3 premiers trimestres 2020). Par contre, si on tient compte de l'évolution de l'emploi (ALT/1.000 ETP), on se rend compte que la différence entre le taux d'évolution du secteur de la santé et le taux d'évolution moyen par trimestre est beaucoup moins importante. Pendant le quatrième trimestre, les ALT/1.00 ETP ont même plus diminué que la moyenne. En fait, les ETP ont légèrement augmenté entre 2019 et 2020 dans le secteur de la santé (sauf au 2^e trimestre dans le secteur nace 86). La diminution des ALT n'est donc pas imputable à une diminution des ETP dans ce secteur.



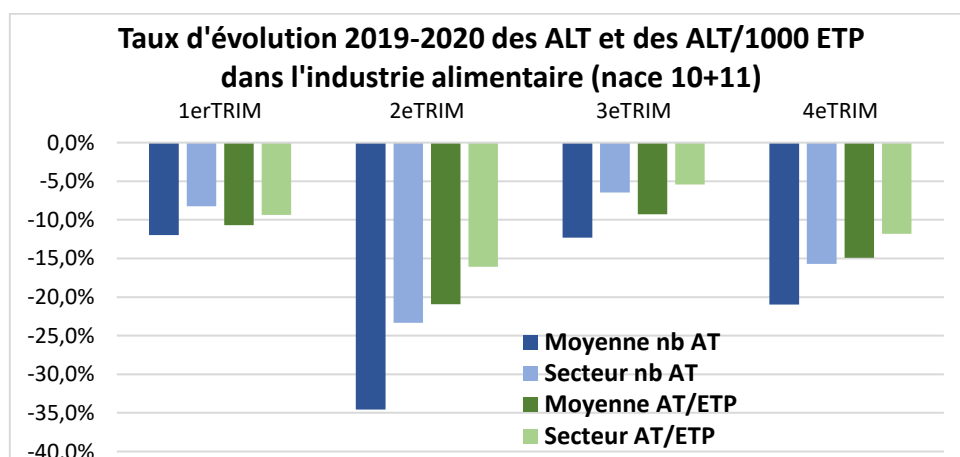
4.2.3 Industrie alimentaire

Pour l'analyse de l'industrie alimentaire, on a rassemblé le secteur de l'industrie alimentaire (nace 10) et de la fabrication de boissons (nace 11) qui sont complémentaires et faisaient partie des secteurs essentiels pendant le premier confinement.

Pendant le premier confinement, les ALT ont diminué de 24,2%. Les accidents avec une incapacité temporaire ont plus diminué (-28,5%) que les accidents sans suite (-21,3%). Les accidents donnant suite à une incapacité permanente ont très peu diminué (-3,6%). Un accident mortel s'est produit pendant la période étudiée en 2020 et également en 2019. Au début du déconfinement, les accidents ont diminué de 31,8%. A nouveau, ce sont les accidents avec ITT qui ont le plus diminué (-38,5%) suivis par les accidents sans suite (-25,2%) tandis que les accidents avec IP ont diminué de 15,9%. Par contre, en été, les ALT ont globalement moins diminué (-6,5%) mais les accidents sans suite ont augmenté (+16,9%) tandis que les accidents avec ITT ou IP ont diminué (respectivement -16,0% et -15,3%). On observe la même tendance lors du second confinement, les ALT ont globalement diminué de 18,1% mais les accidents avec ITT ont fortement diminué (-51,9%), les accidents avec IP ont également diminué (-22,6%) alors que les accidents sans suite ont fortement augmenté (+60,5%).



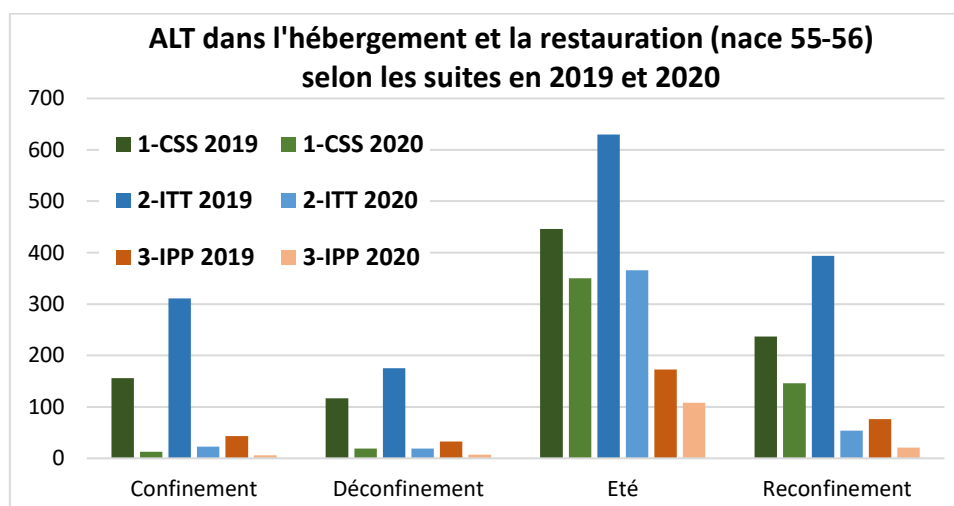
Globalement, le nombre d'ALT dans le secteur de l'industrie alimentaire a moins diminué que la moyenne lorsque l'on analyse ces données par trimestre. Tout comme pour le secteur de la santé, la différence avec la moyenne est moins importante lorsqu'il est tenu compte des ETP. Par contre, le nombre d'ETP a diminué dans les deux secteurs entre 2019 et 2020 (nace 10 : -2,9% ; nace 11 : -6,2%). La diminution la plus forte est observée au deuxième et dernier trimestre dans les deux secteurs. Mais cette diminution des ETP n'est que partiellement responsable de la diminution des ALT.



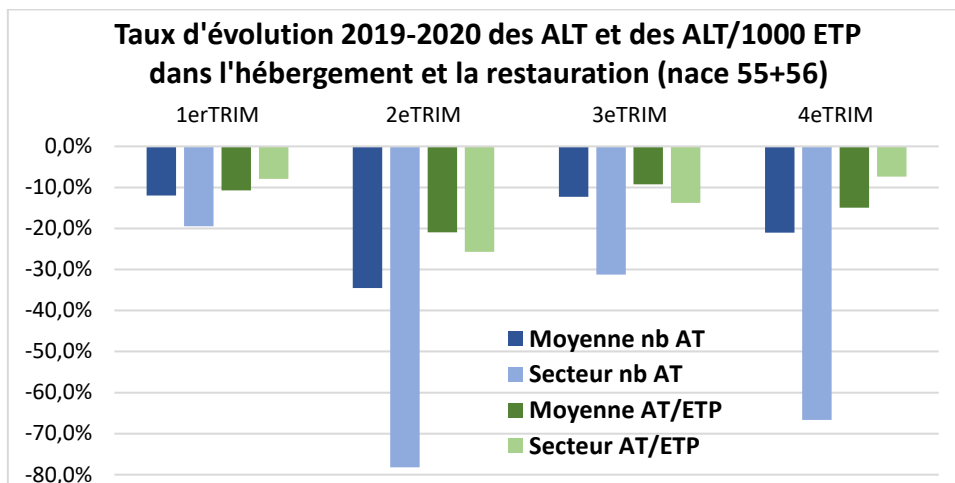
4.2.4 Hébergement et restauration

Les secteurs de l'hébergement (nace 55) et de la restauration (nace 56) ont suivi les mêmes tendances à la baisse des ALT pendant la crise du covid-19. on a donc rassemblé ces deux secteurs. En été, la diminution était plus importante dans l'hébergement (-59,9%) que dans la restauration (-26,4%).

Pendant le premier confinement, les ALT ont diminué de 91,8%. Les accidents avec une incapacité permanente ont sensiblement moins diminué (-86,0%) que les accidents avec ITT (-92,6%) et les accidents sans suite (-91,7%). Un accident mortel s'est produit pendant la période étudiée en 2020 et également en 2019. Au début du déconfinement, les accidents ont diminué de 86,2%. Ce sont les accidents avec ITT qui ont le plus diminué (-89,1%) suivis par les accidents sans suite (-83,8%) tandis que les accidents avec IP ont un peu moins diminué (-78,8%). Par contre, en été, les ALT ont globalement un peu moins diminué (-33,9%) mais ce sont les accidents sans suite qui ont le moins diminué (-21,5%) tandis que les accidents avec ITT ou IP ont plus diminué (respectivement -41,9% et -37,6%). On observe la même tendance lors du second confinement, les ALT ont globalement diminué de 68,8% mais les accidents avec ITT ont fortement diminué (-86,3%), les accidents avec IP ont également fortement diminué (-72,4%) alors que les accidents sans suite ont moins diminué -38,4%).



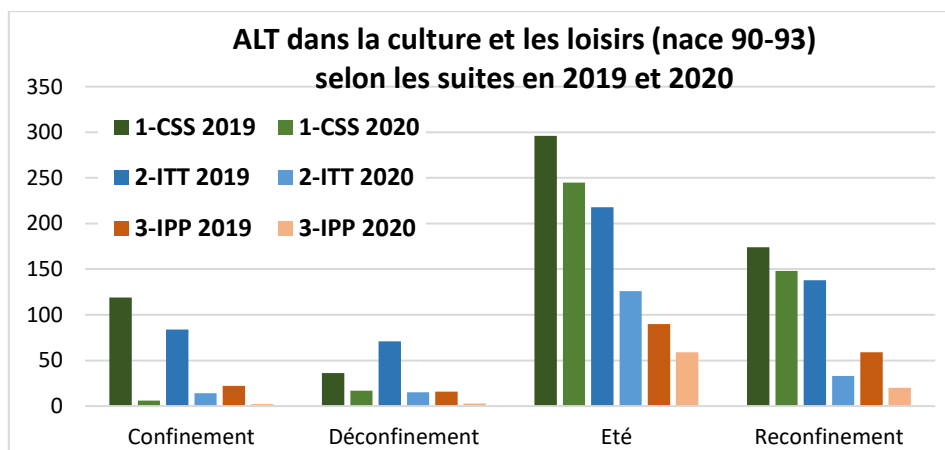
Globalement, le nombre d'ALT dans le secteur de l'hébergement et de la restauration a plus diminué que la moyenne lorsque nous analysons ces données par trimestre et de façon très importante au deuxième et dernier trimestre (respectivement -78,2% et -66,7%). Lorsqu'on tient compte des ETP, la diminution est beaucoup moins importante. Elle reste plus importante que la moyenne au deuxième et troisième trimestre mais moins importante que la moyenne et inférieure à 10% lors des premiers et derniers trimestres. Ensemble, ces données suggèrent que l'importante diminution des ETP dans ces secteurs est en grande partie responsable de la diminution des ALT.



4.2.5 Secteur de la culture, des sports et des loisirs

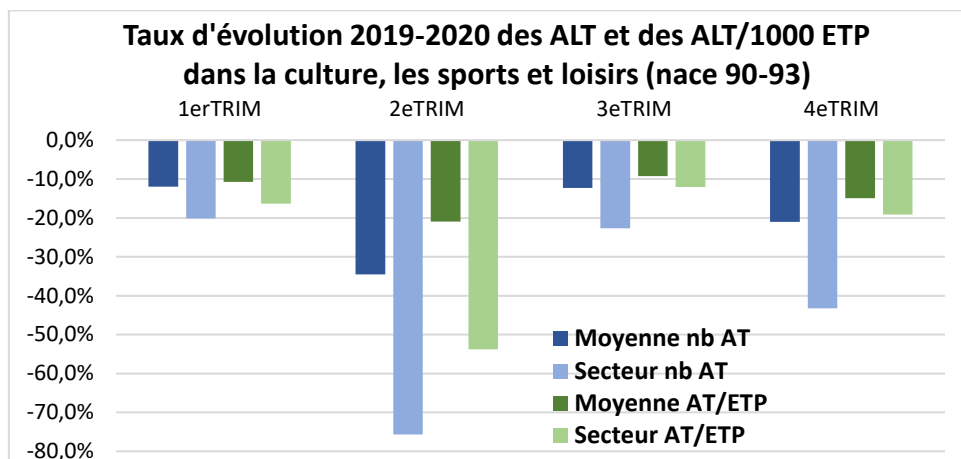
Pour cette analyse, on a regroupé les secteurs des activités créatives, artistiques et de spectacles (nace 90), des bibliothèques, musées et autres activités culturelles (nace 91), les organisations de jeux de hasard et d'argent (nace 92) et les activités sportives, récréatives et de loisirs (nace 93).

Pendant le premier confinement, les ALT ont diminué de 90,2%. Les accidents avec une ITT ont sensiblement moins diminué (-83,3%) que les accidents avec IP (-90,9%) et les accidents sans suite (-95,0%). Un accident mortel s'est produit pendant la période étudiée en 2020 et également en 2019. Au début du déconfinement, les accidents ont diminué de 71,5%. Ce sont les accidents avec IP qui ont le plus diminué (-81,3%) suivis par les accidents avec ITT (-78,9%) tandis que les accidents sans suite ont moins diminué de 52,8%. En été, les ALT ont globalement un peu moins diminué (-29,0%) mais ce sont les accidents sans suite qui ont le moins diminué (-17,2%) tandis que les accidents avec ITT ou IP ont plus diminué (respectivement -42,2% et -34,4%). On observe la même tendance lors du second confinement, les ALT ont globalement diminué de 45,6% mais les accidents avec ITT ont fortement diminué (-76,1%), les accidents avec IP ont également fortement diminué (-66,1%) alors que les accidents sans suite ont beaucoup moins diminué -14,9%).



Globalement, le nombre d'ALT dans le secteur de la culture, des sports et des loisirs a nettement plus diminué que la moyenne lorsque nous analysons ces données par trimestre et de façon très importante au deuxième trimestre (-75,7%). Lorsqu'on tient compte des ETP, la diminution reste toujours importante au deuxième trimestre (-53,8%). Bien que cette diminution des ALT/1.000 ETP soit plus importante que la moyenne chaque semestre, cette différence est moins importante en tenant compte des ETP (sauf pour le 2^e trimestre). Les ETP 2020 ont diminué pour les 4 secteurs de respectivement 22,8% (nace 90), 12,3% (nace 91), 36,4% (nace 92) et 26,6%

(nace93). La diminution importante des ETP pendant la crise covid-19 n'est donc pas la seule cause de la diminution des ALT dans ces secteurs.



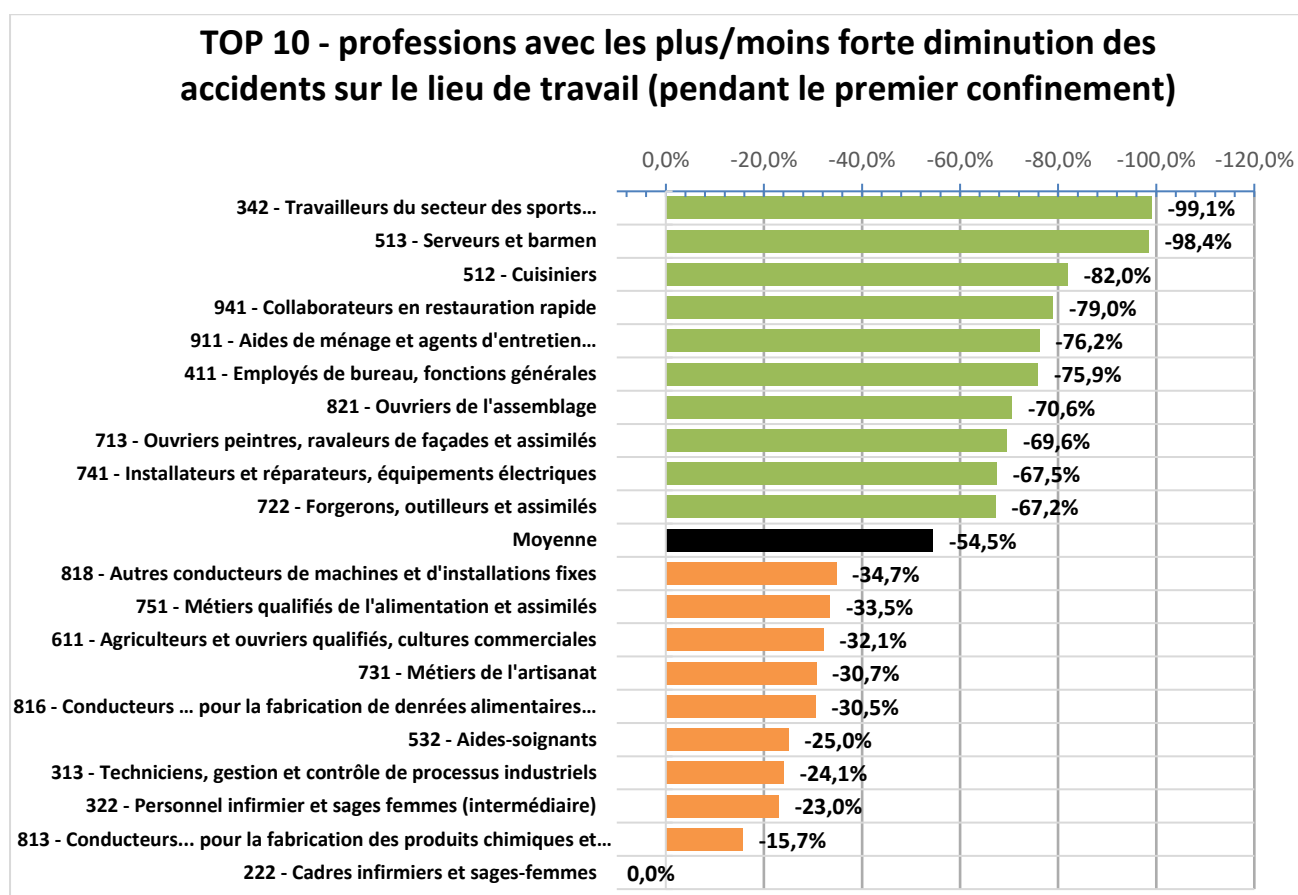
4.3 Analyse des professions

4.3.1 Top 10 des professions avec la moins forte et la plus forte diminution

Tout comme pour les secteurs d'activités économique, il y a une grande disparité dans l'évolution des accidents sur le lieu de travail entre 2019 et 2020. Ci-dessous, on a analysé l'évolution du nombre d'ALT lors du premier et deuxième confinement en 2020 par rapport aux mêmes périodes en 2019. Dans le top 10, on a repris uniquement les professions pour lesquelles il y a eu au moins 50 ALT pendant la période correspondant au premier confinement en 2019 afin de pouvoir calculer un taux d'évolution suffisamment fiable. Les ETP ventilés par code ISCO ne sont pas disponibles auprès de l'ONSS. Il n'est donc pas possible de tenir compte de l'impact de l'emploi dans cette analyse.

Lors du premier confinement, on constate une diminution du nombre d'ALT beaucoup plus importante que la moyenne pour certaines professions. C'est le cas des professions de la restauration (cuisiniers, serveurs et barmen et collaborateurs en restauration rapide), des travailleurs du secteur des sports, des aides ménagères, des employés de bureaux, des ouvriers de l'assemblage, des ouvriers peintres et ravaleurs de façade, des installateurs et réparateurs d'équipements électriques et des outils.

Au contraire, d'autres professions ont connu une diminution des ALT nettement moins forte que la moyenne. Parmi ces professions, on retrouve les cadres infirmiers et sages-femmes (pour qui le nombre d'ALT n'a pas du tout diminué lors du premier confinement) les infirmières et sages-femmes de niveau intermédiaires, les aides-soignants, les conducteurs d'installations pour la fabrication de produits chimiques/photographiques ainsi que pour la fabrication de denrées alimentaires, les techniciens des processus industriels, les métiers qualifiés de l'alimentation, les métiers de l'artisanat et les agriculteurs et ouvriers qualifiés des cultures commerciales.

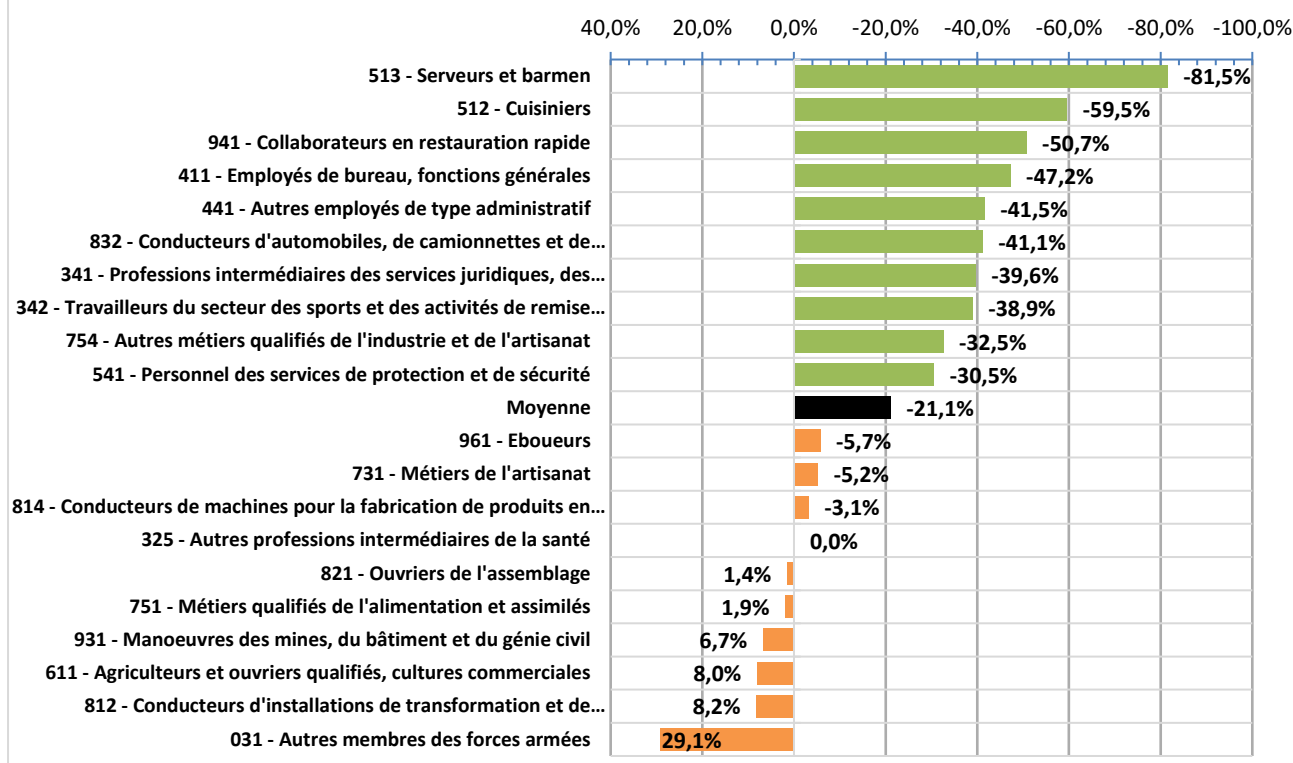


Lors du second confinement, on constate à nouveau que les professions de la restauration sont les professions dont les ALT ont le plus diminué. Les employés de bureaux et les travailleurs du sport font aussi encore partie du top 10 des professions dont les ALT ont le plus diminué tout comme lors du premier confinement. Par contre, de nouvelles professions dont les ALT ont plus fortement diminué par rapport à la moyenne apparaissent alors que ces professions étaient plus proches de la moyenne pendant le premier confinement. C'est le cas des employés administratifs (autres), des conducteurs de véhicules, des professions intermédiaires des services juridiques, des autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat et le personnel des services de protection et de sécurité. D'autre-part, les autres professions qui étaient dans le top 10 au premier confinement ont connu une diminution des ALT plus proche de la diminution moyenne lors du second confinement.

Il y a également certaines professions pour lesquelles le nombre d'ALT a augmenté pendant le second confinement par rapport à la même période en 2019. C'est le cas des membres des forces armées dont les ALT avaient un peu moins diminué que la moyenne au premier confinement (-45,9%). Cela concerne aussi les conducteurs d'installations de transformations de métaux, les manœuvres des mines et bâtiments et les ouvriers de l'assemblage pour qui les ALT avaient sensiblement plus diminué que la moyenne lors du premier confinement. C'est aussi le cas pour les métiers qualifiés de l'alimentation et les agriculteurs et ouvriers qualifiés des cultures commerciales qui figuraient déjà parmi les professions dont les ALT ont le moins diminué au premier confinement.

Dans le secteur de la santé, on remarque que les ALT n'ont pas diminué pour les autres professions intermédiaires de la santé. Les infirmières et sages-femmes cadres ou de niveau intermédiaire ainsi que les aides-soignants ne se trouvent plus dans le top 10 des professions dans les ALT ont le moins diminué pendant le second confinement. On note toutefois qu'ils occupent respectivement les 12^e, 17^e et 21^e places avec une diminution toujours inférieure à la moyenne (respectivement -7,0%, -11,3% et -16,6%). Enfin, les conducteurs de machines pour la fabrication de produits en caoutchouc, papier..., les métiers de l'artisanat, les éboueurs et les techniciens des processus industriels (11^e place ; -6,4%) font également partie des professions dont les ALT ont le moins diminué pendant le second confinement.

TOP 10 - professions avec les plus/moins forte diminution des accidents sur le lieu de travail (pendant le second confinement)

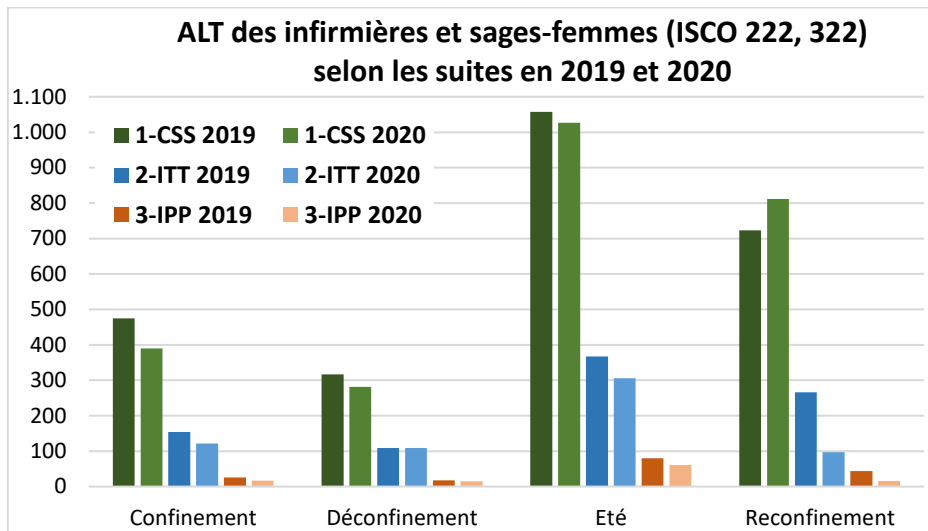


Ci-dessous, on analyse un peu plus en détail les ALT de certaines professions pour lesquels la crise peut avoir eu le plus d'impact, tout comme on l'a fait pour certains secteurs.

4.3.2 Les infirmières et infirmiers

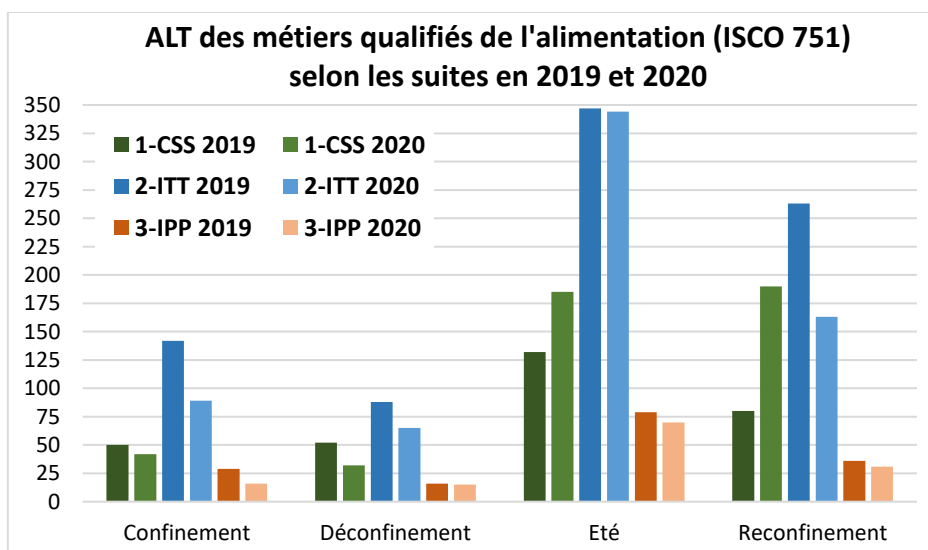
on a regroupé les cadres infirmiers et sages-femmes (ISCO 222) et le personnel infirmier et sages-femmes de niveau intermédiaire (ISCO 322) car ils présentent une évolution similaire des ALT pendant les 4 phases étudiées.

Lors du premier confinement, le nombre d'ALT chez les infirmières a diminué de 19,2%. Cependant, les accidents avec IP ont diminué de façon plus importante (-34,6%) que les accidents avec ITT (-21,4%) et les accidents sans suite (-17,9%). Au début du déconfinement, on observe une diminution de 8,8% mais il n'y a pas de diminution des accidents avec ITT (0,0%). Les accidents sans suite ont diminué de 11,4% tandis que les accidents avec IP ont le plus diminué (-16,7%). En été, les ALT ont diminué de 7,4%. Ce sont à nouveau les accidents sans suite qui ont le moins diminué (-2,8%) et les accidents avec IP qui ont le plus diminué (-23,8%) tandis que les accidents avec ITT ont diminué de 16,6%. Lors du second confinement, les accidents sans suites augmentent de 12,3% tandis que les accidents avec ITT ou IP diminuent tous les deux de 63%. Il n'y a eu aucun accident mortel pendant les périodes étudiées en 2019 et en 2020.



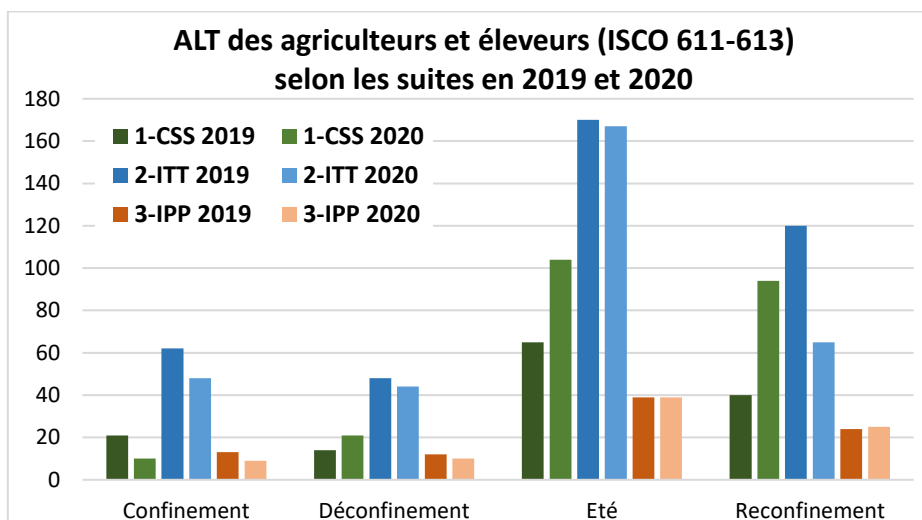
4.3.3 Métiers qualifiés de l'alimentation

Pour les métiers qualifiés de l'alimentation, il y a eu une diminution de 33,5% des ALT pendant le premier confinement. Néanmoins, cette diminution était plus importante pour les accidents avec IP (-44,8%) et les accidents avec ITT (-37,3%) et nettement moins importante pour les accidents sans suite (-16,0%). Lors de la première phase de déconfinement, les ALT diminuent de 28,2%. Par contre, ce sont les accidents sans suite qui diminuent le plus (-38,5%) et les accidents avec IP qui diminuent le moins (-6,3%) tandis que les accidents avec ITT diminuent de 26,1%. En été, les ALT ont augmenté de 7,5%. C'est principalement dû à une augmentation des accidents sans suite de 40,2% alors que les accidents avec ITT ont à peine diminué (-0,9%) et que les accidents avec IP ont diminué de 11,4%. Au deuxième confinement, cette augmentation se confirme (+1,9%). Les accidents sans suite augmentent très fortement (+137,5%) alors que les accidents avec ITT diminuent le plus (-38,0%). Les accidents avec IP diminuent de 13,9%. Il n'y a eu aucun accident mortel pendant les périodes étudiées en 2019 et en 2020.



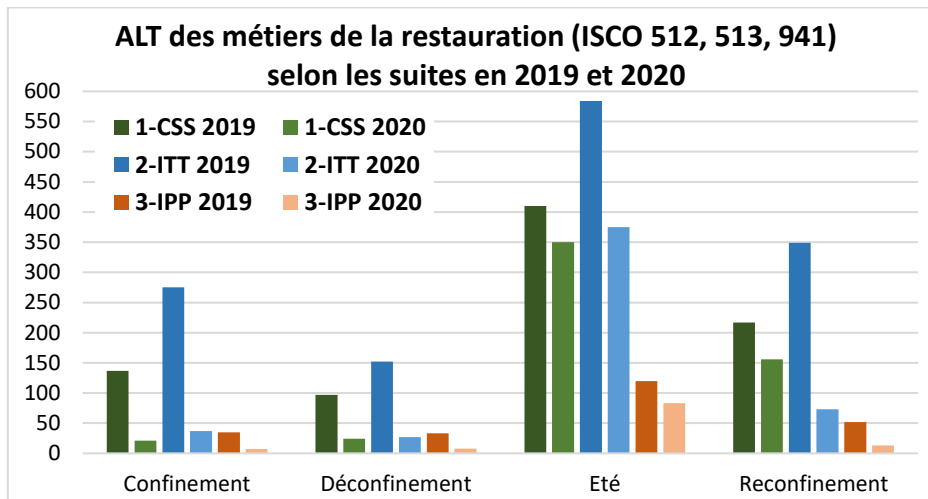
4.3.4 Agriculteurs et éleveurs

Pour les agriculteurs, on a rassemblé les catégories ISCO 611 à 613. Leurs ALT ont diminué de 30,9% lors du premier confinement. Ce sont les accidents sans suite qui ont le plus diminué (-52,4%), suivis par les accidents avec IP (-30,8%) et les accidents avec ITT (-22,6%). Pendant les deux phases de déconfinement, les ALT des agriculteurs ont augmenté respectivement de 1,4% et 13,1%. Lors de ces deux phases, les accidents sans suite ont augmenté fortement (respectivement 50,0% et 60,0%) et les accidents avec ITT ont légèrement diminué (-8,3% et -1,8%). Les accidents avec IP ont diminué de 16,7% au début du déconfinement alors qu'ils ont stagné en été. Lors du second confinement, les ALT ont augmenté de 0,5%. On constate une forte augmentation des accidents sans suite (+135%), une légère augmentation des accidents avec IP (+4,2%) et une diminution des accidents avec ITT (-19,0%). Il y a eu 1 accident mortel en 2019 et 2 accidents mortels en 2020 pour la période étudiée.



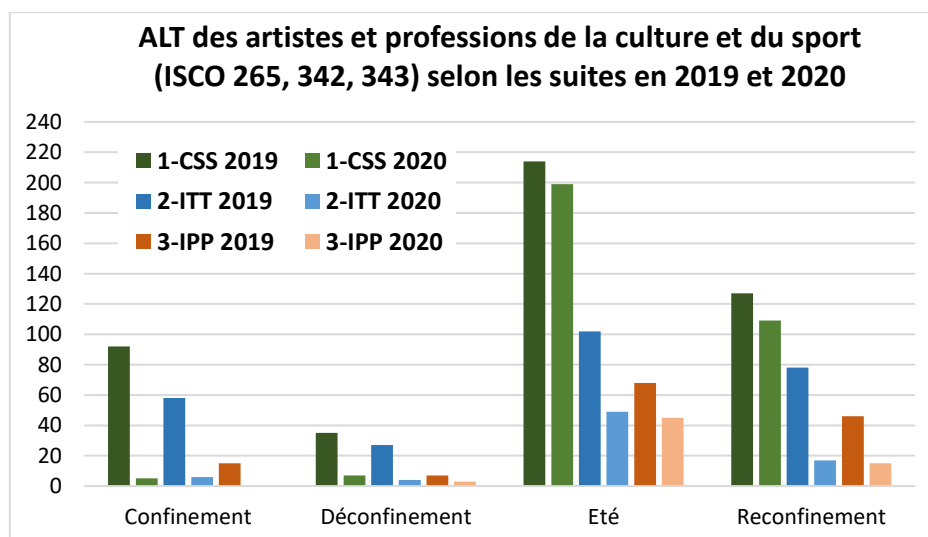
4.3.5 Travailleurs de la restauration

Pour cette analyse, on a regroupé les cuisiniers (ISCO 512), les serveurs et barmen (ISCO 513) et les collaborateurs en restauration rapide (ISCO 941). Pour ces professions, il y a une diminution de 85,7% des ALT lors du premier confinement. Cette diminution est répartie de façon équilibrée entre les suites des accidents (sans suite -84,7% ; ITT -86,5% ; IP -80,0%). La situation reste similaire au début du déconfinement alors que la diminution globale était de 79,1% (sans suite -75,3% ; ITT -82,2% ; IP -75,6%). En été, les ALT ont diminué de 27,3% mais les accidents sans suite ont moins diminué (-14,6%) que les accidents avec ITT (-35,8%) ou IP (-30,8%). C'est aussi le cas pendant le second confinement alors que les ALT ont diminué globalement de 61,1% (sans suite -28,1% ; ITT -79,1% ; IP -75,0%). Il y a eu 1 accident mortel en 2019 et aucun accident mortel en 2020 pour la période étudiée.



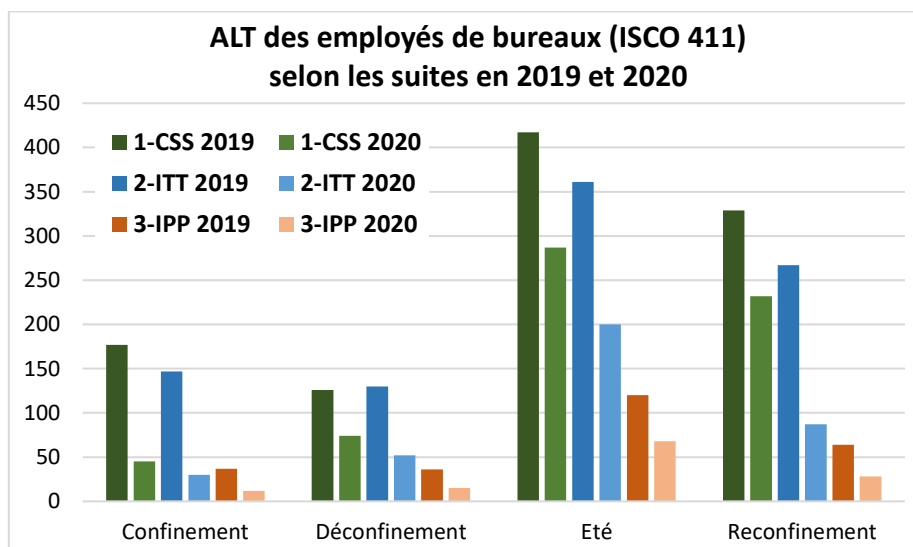
4.3.6 Travailleurs des secteurs de la culture et du sport

Comme travailleurs du sport et de la culture, on a considéré les artistes créateurs et exécutants (ISCO 265), les travailleurs du secteur du sport et des activités de remise en forme (ISCO 342) et les professions intermédiaires de la culture, de la création artistique et des activités culinaires (ISCO 343). Pour ces professions, les ALT ont diminué de 93,3% pendant le premier confinement. Les accidents sans suite ont diminué de 94,6%, les accidents avec ITT ont diminué de 89,7% et il n'y a eu aucun accident avec IP. Pendant la première phase du déconfinement, les ALT ont diminué de 79,4% mais pour cette période, ce sont les accidents avec IP qui ont le moins diminué (-57,1%) alors que les accidents sans suite ou avec ITT ont diminué respectivement de 80,0% et 85,2%. Cependant, le nombre d'accidents avec IP est tellement faible pendant cette phase qu'un seul accident de plus ou de moins peut modifier substantiellement son taux d'évolution. En été (-23,9% d'ALT) et lors du second confinement (-43,7% d'ALT), ce sont les accidents sans suite qui diminuent le moins (respectivement -7,0% et -14,2%), les accidents avec IP qui diminuent le plus (respectivement -52,0% et -78,2%) mais les accidents avec ITT diminuent aussi de façon importante (respectivement -33,8% et -67,4%). Il y a eu 1 accident mortel en 2019 et aucun accident mortel en 2020 pour la période étudiée.



4.3.7 Employés de bureaux

Pour les employés de bureaux, les ALT ont diminué de 75,9% durant le premier confinement. Les accidents avec IP ont un peu moins diminué tandis que les accidents avec ITT ont un peu plus diminué (sans suite -74,6% ; ITT -79,6% ; IP -67,6%). Pendant les deux phases de déconfinement, les ALT ont diminué respectivement de 51,7% et 38,3%. Pour ces deux périodes, les accidents sans suites ont le moins diminué (respectivement -41,3% et -31,2%) tandis que les accidents avec ITT (respectivement -60,0% et -44,6%) et avec IP (respectivement -58,3% et -43,3%) ont plus diminué et dans des proportions similaires. Lors du deuxième confinement, les ALT ont diminué de 47,2% pour les employés de bureaux. Ce sont à nouveau les accidents sans suite (-29,3%) qui ont le moins diminué et les accidents avec ITT (-67,3%) qui ont le plus diminué tandis que les accidents avec IP ont diminué de 56,3%. Il n'y a eu aucun accident mortel en 2019 mais il y a eu 1 accident mortel en 2020 pour la période étudiée.



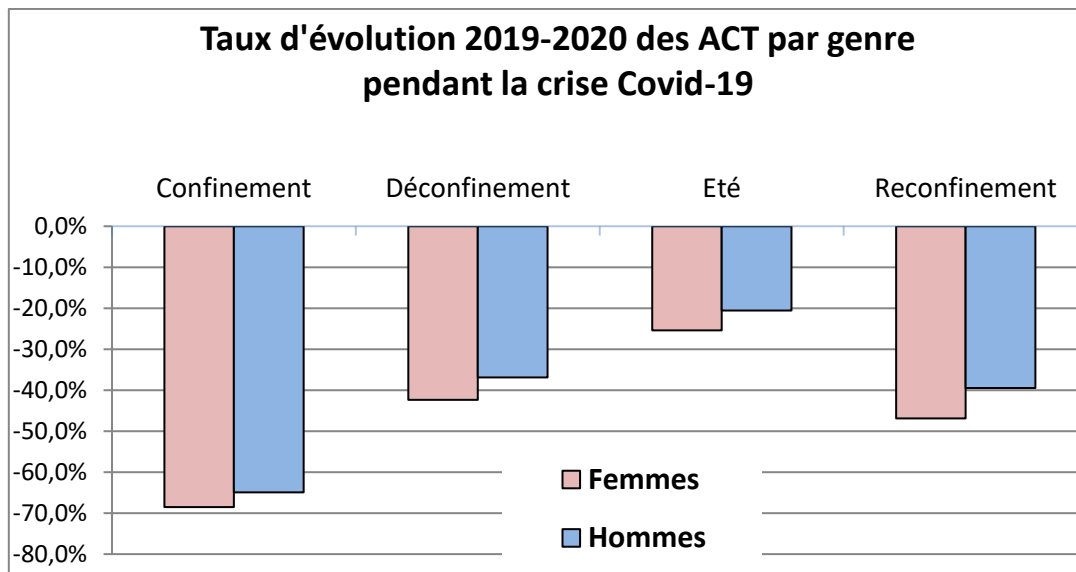
5 Evolution des accidents sur le chemin du travail

5.1 Analyse par catégories

Les accidents sur le chemin du travail (ACT) ont diminué de 66,8% pendant le premier confinement, de 39,8% pendant le début du déconfinement, de 23,0% pendant le déconfinement de l'été et de 43,4% lors du deuxième confinement.

5.1.1 Diminution par genre

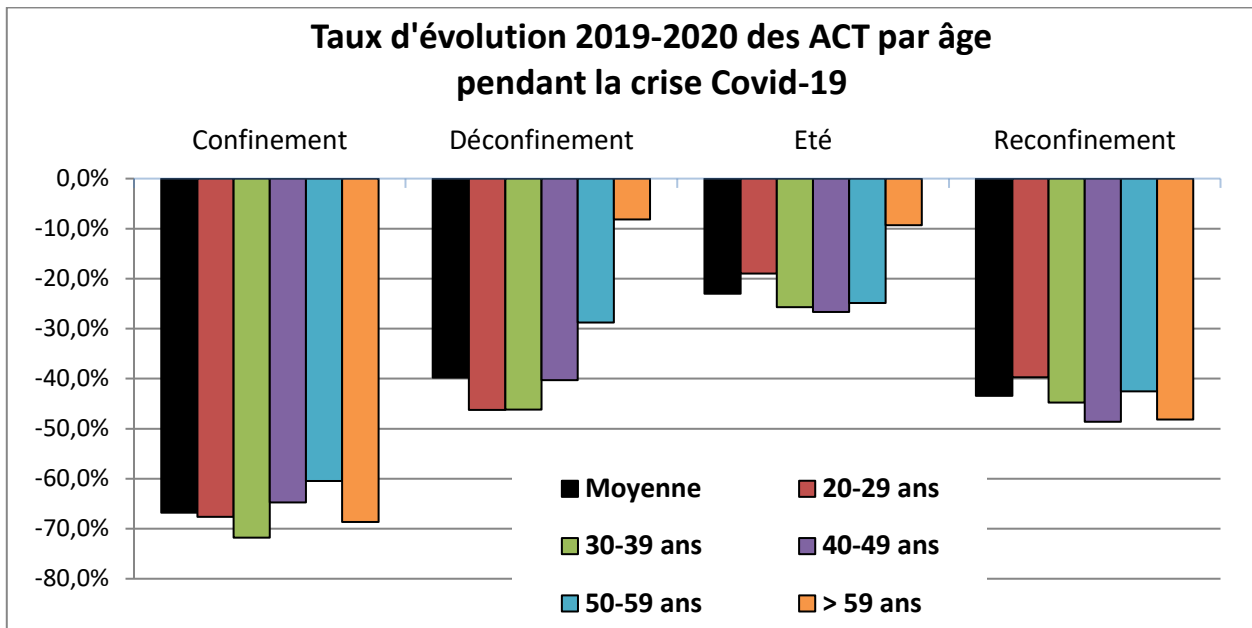
Comme pour les ALT, il y a peu de différences en fonction du genre. Les hommes et les femmes sont pratiquement autant concernés par la diminution des ACT lors du premier confinement (hommes : -64,9% ; femmes : -68,5%). Par contre, une différence légèrement plus marquée s'observe pendant le reconfinement (hommes : -39,4% ; femmes : -46,9%).



5.1.2 Selon l'âge

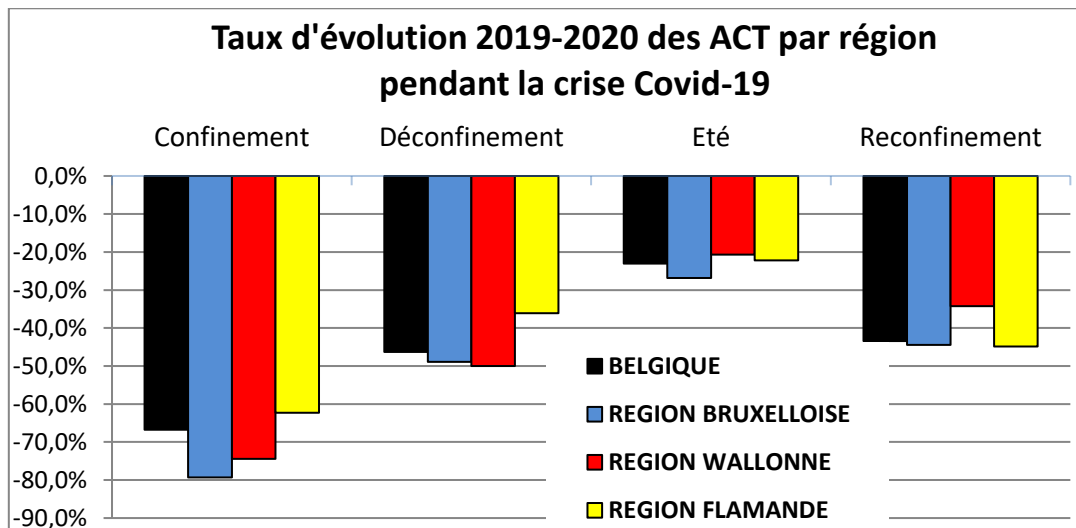
La tranche d'âge 15-19 ans n'est pas analysée dans cette section car elle compte trop peu d'ACT pour pouvoir calculer un taux d'évolution fiable.

Pendant le premier confinement, la diminution des ACT est plus importante chez les personnes de 30 à 39 ans (-71,8%) et les personnes plus âgées (plus de 59 ans ; -68,7%) que pour les catégories d'âges intermédiaires (40 à 59 ans) et les plus jeunes (20 à 29 ans). Lors de la première phase de déconfinement, les ACT diminuent aussi le plus chez les 20 à 39 ans (-46,2%) et beaucoup moins chez les personnes de plus de 59 ans (-8,2%). En été, la diminution des ACT est également nettement moins forte chez les plus de 59 ans (-9,3%) mais aussi chez les 20-29 ans (-19,0%) tandis qu'elle est plus forte chez les personnes de 30 à 59 ans. Enfin, lors du deuxième confinement, la diminution des ACT est à nouveau plus forte chez les plus de 59 ans (-48,2%) mais également chez les 40-49 ans (-48,6%) et est la moins forte chez les 20-29 ans (-39,7%).



5.1.3 Selon la région et la province de l'accident

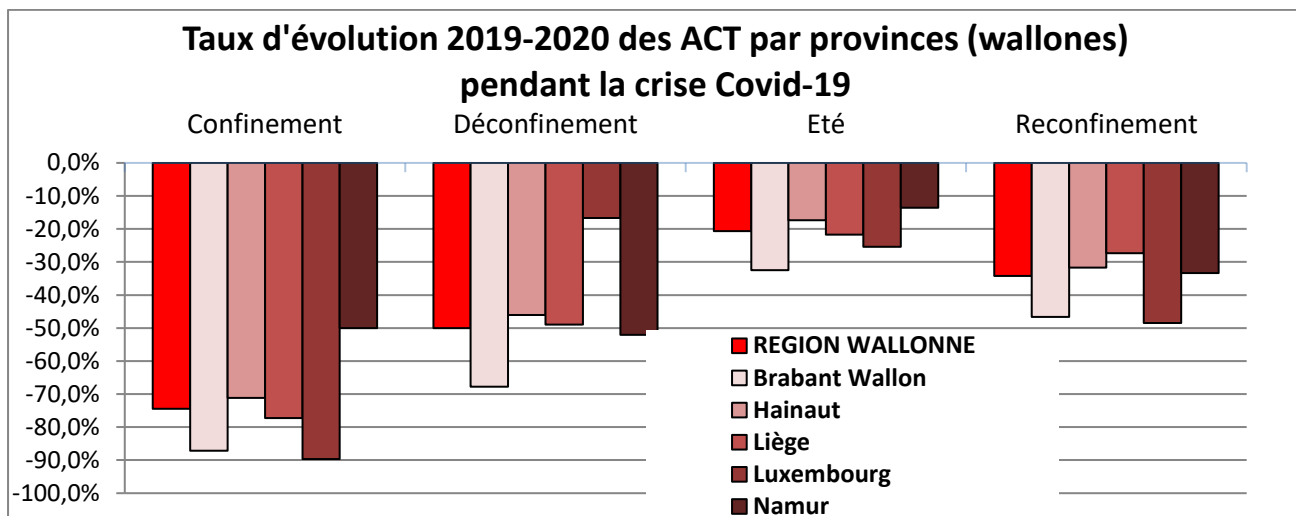
Les ACT ont diminué plus à Bruxelles (-79,3%) et en Wallonie (-74,5%) qu'en Flandre (-62,3%) pendant le premier confinement. C'était également le cas lors du début du déconfinement (Bruxelles: -48,9%; Wallonie: -50,0% ; Flandre: -36,1%). En été, les ACT ont diminué le plus à Bruxelles (-26,8%) mais plus en Flandre (-22,2%) qu'en Wallonie(-20,7%). Par contre, lors du deuxième confinement les ACT ont fortement diminué à Bruxelles (44,4%) et en Flandre (44,8%) mais moins en Wallonie (34,2%).



En Wallonie, les ACT ont diminué de 74,5% pendant le confinement, de 50,0% pendant le déconfinement progressif, de 20,7% pendant l'été et de 34,2 % pendant le deuxième confinement.

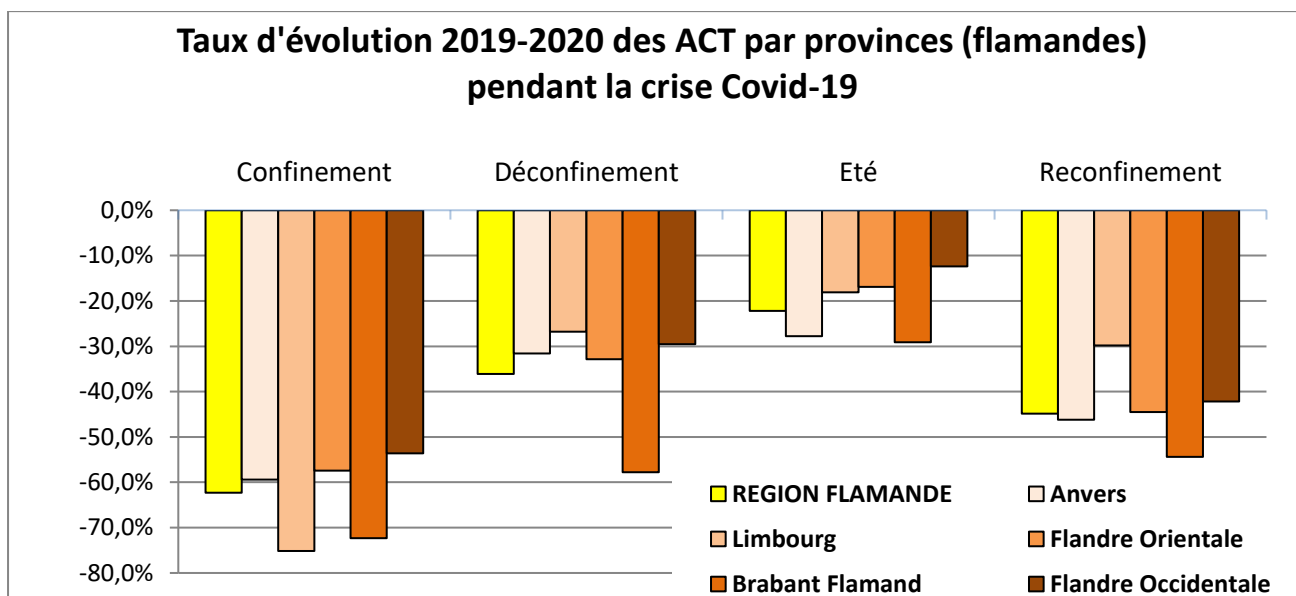
Dans le Brabant Wallon, cette diminution est nettement plus importante que la moyenne de la Wallonie quelle que soit la phase (Confinement: -87,1% ; Deconf.: -67,8% ; Eté: -32,5% ; Reconf.: -46,6%). Néanmoins, c'est dans la province du Luxembourg que la diminution était la plus importante lors du premier et du deuxième confinement (89,7% et 48,5%). Mais c'est aussi dans cette province que la diminution fut la moins forte pendant la première phase de déconfinement (-16,7%) tandis qu'elle était plus forte que la moyenne en été (-25,4%). Dans le Hainaut, la diminution des ACT était sensiblement moins forte que la moyenne pendant toutes les phases observées (Confinement: -71,2% ; Deconf.: -46,0% ; Eté: -17,3% ; Reconf.: -31,7%). Dans la province

de Liège, la diminution des ACT reste proche de la moyenne pendant toutes les phases étudiées. Enfin, c'est dans la province de Namur que la diminution des ACT a été la moins forte lors du premier confinement (-50,0%) et en été (-13,5%) tandis qu'elle reste proche de la moyenne pendant les deux autres phases.



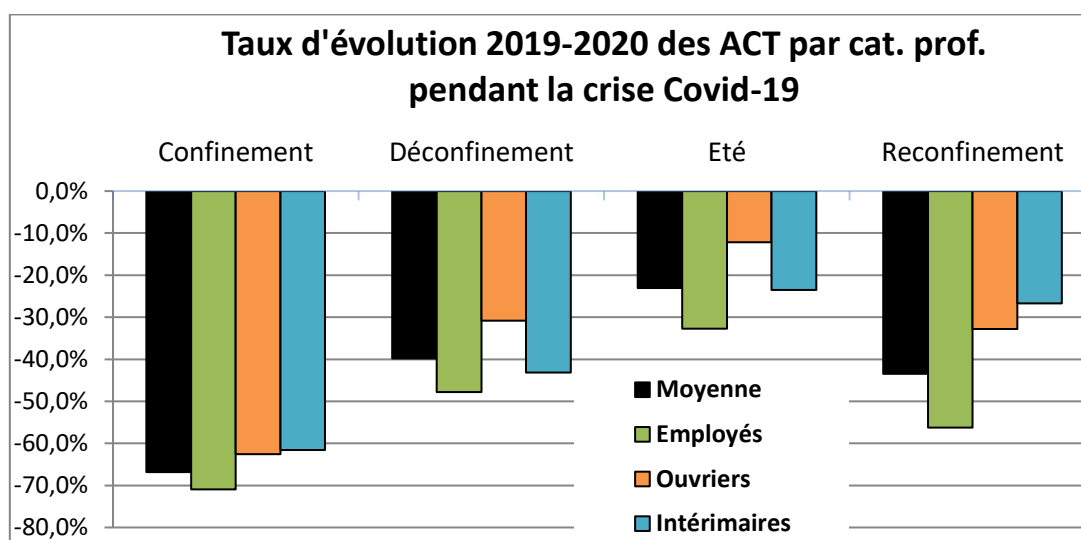
En Flandre, les ACT ont diminué de 62,3% pendant le confinement, de 36,1% pendant le déconfinement progressif, de 22,2% pendant l'été et de 44,8 % pendant le deuxième confinement.

La diminution des ACT est systématiquement plus importante que la moyenne flamande dans le Brabant Flamand quelle que soit la phase observée (Confinement: -72,3% ; Deconf.: -57,7% ; Été: -29,1% ; Reconf.: -54,5%). Néanmoins, pendant le premier confinement, la diminution la plus importante concerne la province du Limbourg (-75,1%). Au contraire, la diminution des ACT dans cette province est beaucoup moins forte que la moyenne pendant les autres phases (Deconf.: -26,8% ; Été: -18,1% ; Reconf.: -29,8%). En Flandre occidentale, la diminution est moins forte que la moyenne pendant toutes les phases et même la moins forte de la région flamande pendant le premier confinement et en été (Confinement: -53,6% ; Deconf.: -29,5% ; Été: -12,4% ; Reconf.: -42,2%). En Flandre orientale, la diminution des ACT est moins forte que la moyenne pendant les trois premières phases et est similaire à la moyenne lors du deuxième confinement (Confinement: -57,4% ; Deconf.: -32,8% ; Été: -16,9% ; Reconf.: -44,5%). Enfin, dans la province d'Anvers, la diminution des ACT est un peu moins forte que la moyenne lors du premier confinement et au début du déconfinement et un peu plus forte que la moyenne en été et lors du deuxième confinement (Confinement: -59,4% ; Deconf.: -31,6% ; Été: -27,8% ; Reconf.: -46,2%).



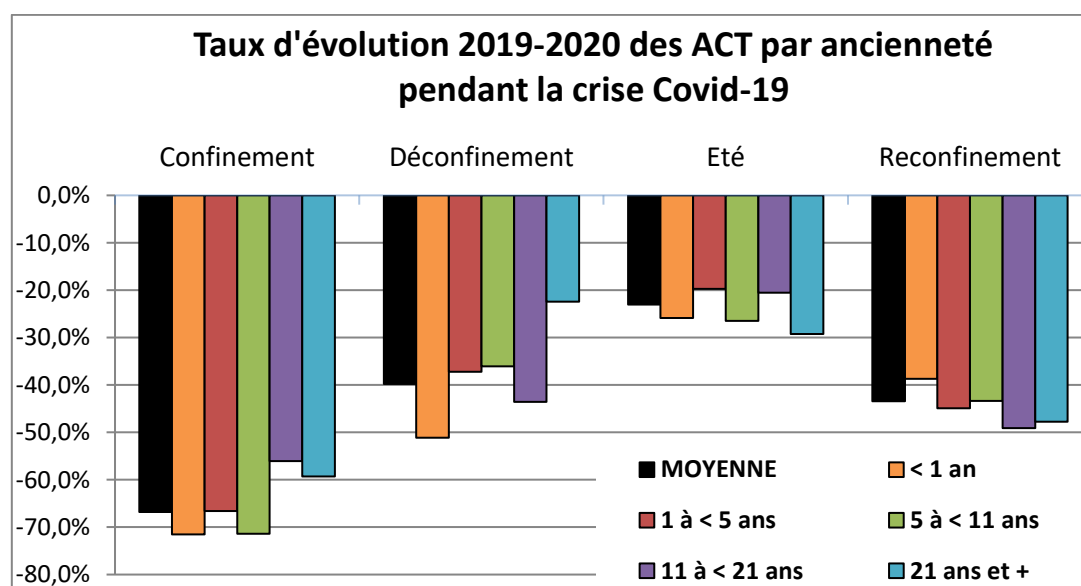
5.1.4 Selon la catégorie professionnelle

La diminution des ACT est la plus forte chez les employés quelle que soit la phase observée (Confinement: -70,9% ; Deconf.: -47,8% ; Eté: -32,7% ; Reconf.: -56,2%). Pendant les deux confinements, la diminution la moins forte concerne les intérimaires (61,6% et 26,7%) et la diminution des ACT chez les ouvriers est similaire pendant ces 2 phases (62,6% et 32,8%). Par contre, pendant les deux phases de déconfinement, c'est chez les ouvriers que la diminution est nettement moins importante que dans les deux autres catégories de travailleurs (30,9% au début du déconfinement et 12,2% en été).



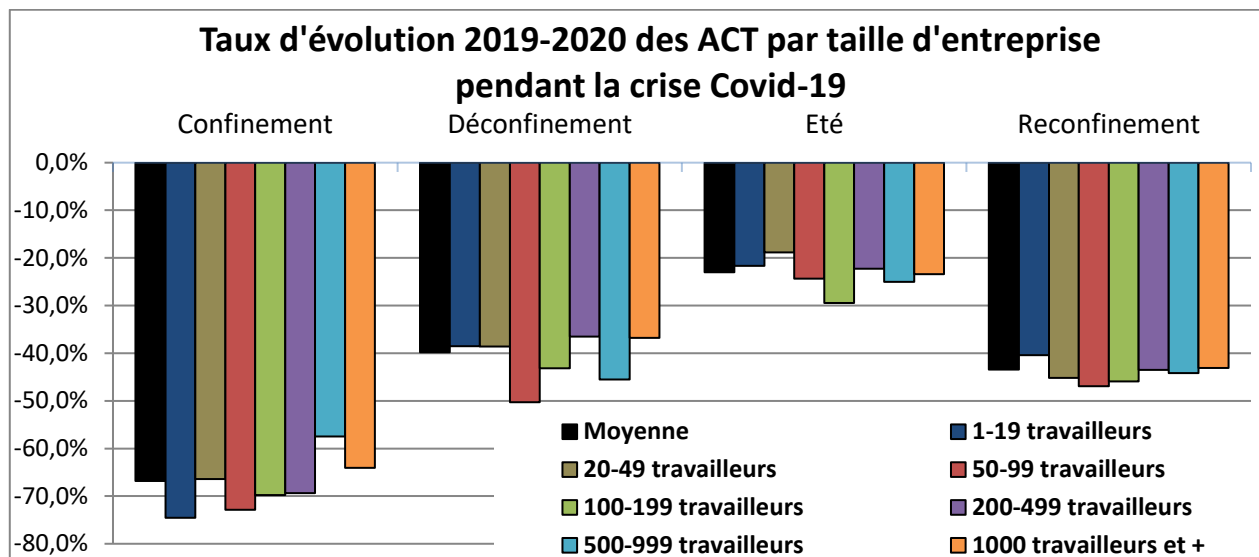
5.1.5 Selon l'ancienneté professionnelle

Alors que les ACT des personnes avec le plus d'ancienneté professionnelle ont moins diminué par rapport à la moyenne au cours du premier confinement (11-20 ans : -56,0% ; +20 ans : -59,3%), leur diminution était la plus importante au cours du second confinement (11-20 ans : -49,1% ; +20 ans : -47,8%). Les personnes ayant moins d'un an d'ancienneté ont connu la plus forte diminution des ACT pendant le premier confinement et le début du déconfinement (-71,5% et -51,1%) alors qu'ils ont la moins forte diminution lors du deuxième confinement (-38,7%).



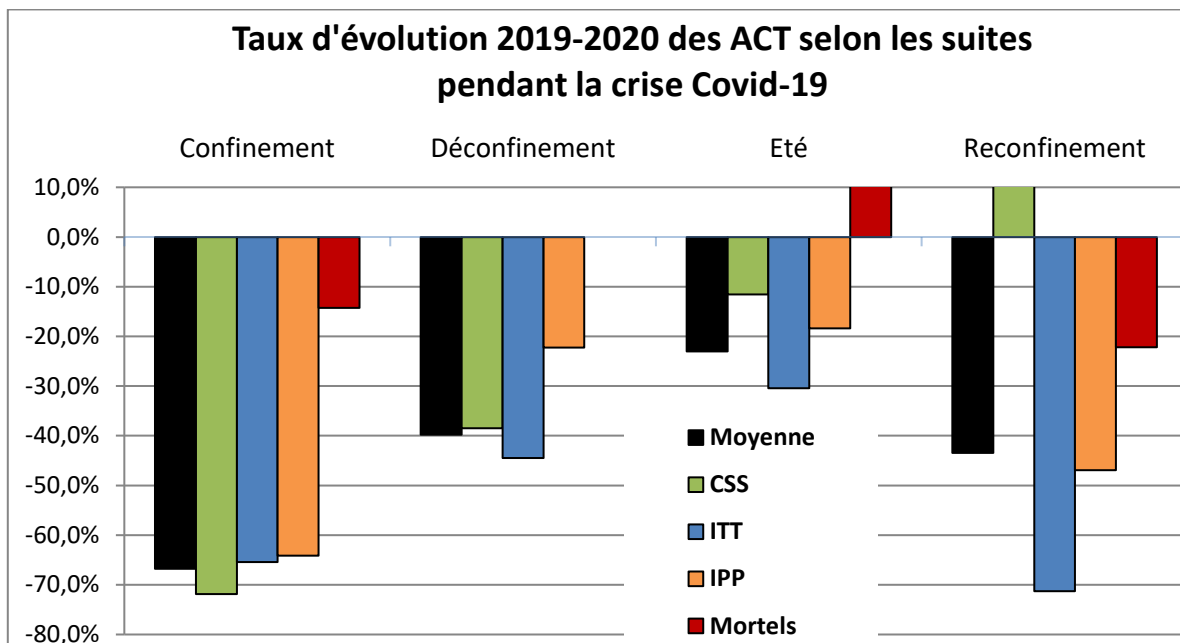
5.1.6 Selon la taille de l'entreprise

Pendant le premier confinement, les ACT diminuent le plus dans les grandes entreprises de plus de 500 à 999 travailleurs (-57,5%) tandis qu'ils diminuent le plus dans les petites entreprises de 1-19 travailleurs (-74,5%). Par contre, il est difficile de voir un impact de la taille des entreprises pendant les autres périodes observées tant les variations semblent aléatoires pendant les phases de déconfinement et les différences sont faibles lors du deuxième confinement.



5.1.7 Répartition selon les suites de l'accident

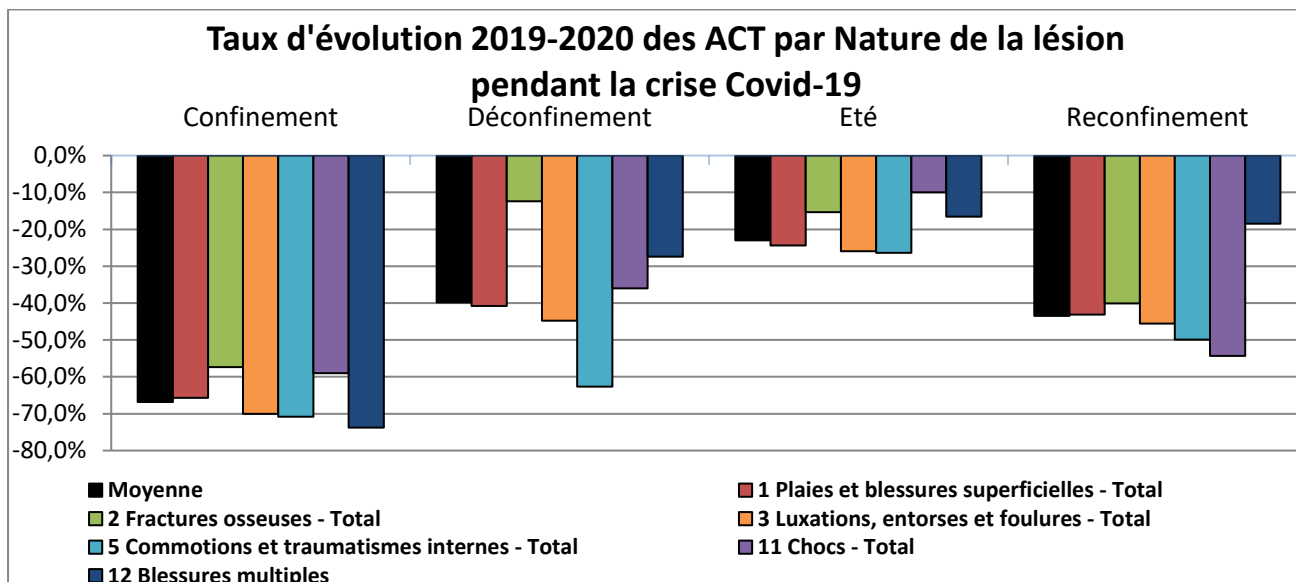
Pendant le premier confinement, ce sont les ACT sans suite qui diminuent le plus (-71,9%). Par contre, pendant les phases de déconfinement et lors du deuxième confinement, ce sont les ACT avec ITT qui diminuent le plus (Deconf.: -44,5% ; Eté: -30,4% ; Reconf.: -71,3%). Les ACT sans suite ont aussi nettement moins diminué en été (-11,6%) et même augmenté lors du deuxième confinement (+13,3%). Mais cela peut être dû aux accidents de la fin de l'année qui n'ont pas reçu de paiement en 2020. Les ACT donnant lieu à une incapacité permanente ont nettement moins diminué que la moyenne pendant les deux phases de déconfinement (-22,3% et -18,4%). Enfin, les accidents mortels n'ont globalement pas diminué puisqu'il y a eu 29 ACT mortels pendant les 4 phases en 2020 contre 28 à la même période en 2019.



5.1.8 Selon la nature de la lésion

Les types de lésions relevant des groupes 4 et 6 à 10 sont très rares et ne représentent que 52 accidents de l'ensemble des 4 phases en 2019 sur un total de 19.260 ACT. Ils ne sont donc pas inclus à cette analyse.

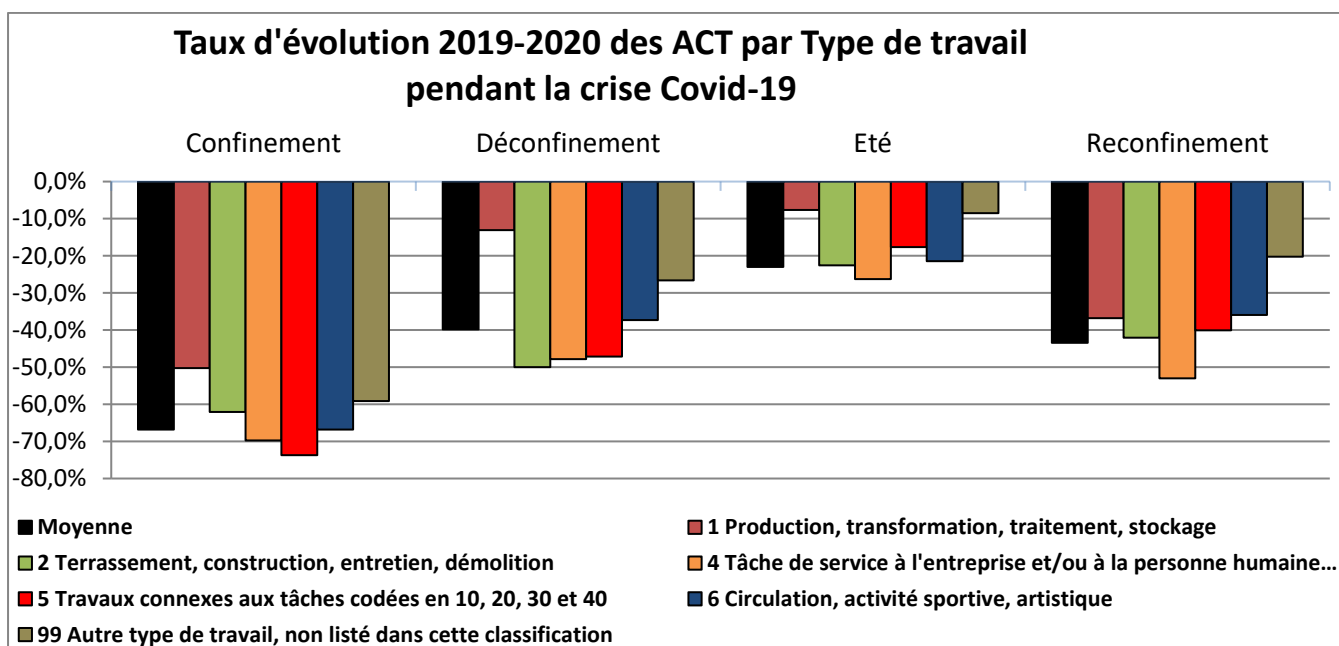
Les fractures osseuses (groupe 2) sont les lésions qui ont le moins diminué lors du premier confinement et de la première phase de confinement. Ils ont également moins diminué que la moyenne en été et lors du second confinement (Confinement: -57,3% ; Deconf.: -12,4% ; Été: -15,3% ; Reconf.: -40,1%). Les commotions et traumatismes internes (groupe 5) ont plus diminué que la moyenne pendant les 4 phases et sont les lésions qui ont le plus diminué pendant les 2 phases de déconfinement (Confinement: -70,8% ; Deconf.: -62,7% ; Été: -26,3% ; Reconf.: -49,9%). Les luxations, entorses et foulures (groupe 3) ont également plus diminué que la moyenne pendant toutes les phases (Confinement: -70,0% ; Deconf.: -44,8% ; Été: -25,9% ; Reconf.: -45,6%). Les plaies et blessures superficielles, qui sont majoritaires, suivent la moyenne. Les blessures multiples (groupe 12) ont le plus diminué pendant le premier confinement mais ont moins diminué que la moyenne pendant les autres phases (Confinement: -73,8% ; Deconf.: -27,4% ; Été: -16,6% ; Reconf.: -18,5%). A l'inverse, les chocs (groupe 11) sont les lésions qui ont le plus diminué lors du second confinement alors qu'ils avaient nettement moins diminué que la moyenne lors des phases précédentes (Confinement: -59,0% ; Deconf.: -36,0% ; Été: -10,0% ; Reconf.: -54,3%).



5.1.9 Selon le type de travail

Les tâches de type agricoles concernent trop peu d'accidents en 2019 pour calculer un taux d'évolution fiable et n'ont donc pas été inclus dans l'analyse. Les travaux de terrassements... (groupe 2) comptent également peu d'accidents (219/19.260 ACT en 2019) mais cela reste suffisant pour calculer des pourcentages.

Les types de travail pour lesquels le nombre d'ACT ont le moins diminué sont les travaux de production... (groupe 1) et les types de travail du groupe 99 (non-classés ailleurs) quelle que soit la phase observée. Lors du premier confinement, ce sont les tâches de service (groupe 4) et les travaux connexes (groupe 5) qui ont le plus diminué. Tandis que les ACT concernant les tâches de service ont continué à diminuer de façon importante, les travaux connexes ont nettement moins diminué en été et lors du second confinement. Les travaux liés à la circulation, aux activités sportives et artistiques ont moins diminué que la moyenne pendant les phases de déconfinement et surtout lors du second confinement.



5.1.10 Selon la déviation

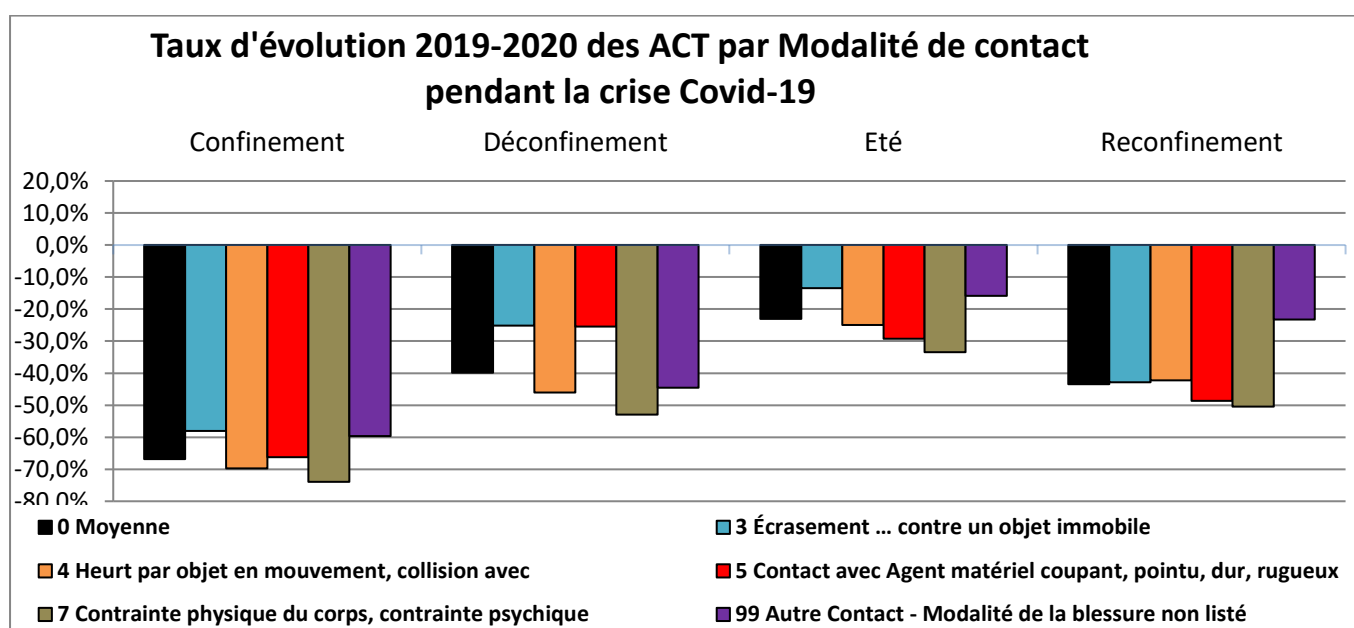
La majorité des déviations à l'origine des ACT se retrouvent dans seulement 3 groupes: les pertes totales ou partielles de contrôle de machine, les glissades ou chutes et les mouvements sans contraintes physiques. Peu de différences entre ces catégories ont été observées lors du premier confinement et de déconfinement. On remarque uniquement que les ACT dus à un mouvement sans contraintes physiques diminuent nettement moins (-30,9%) lors du second confinement tandis que les glissades ou chutes diminuent beaucoup plus (-52,4%).

5.1.11 Selon l'agent matériel

De façon similaire, les agents matériels comptent de nombreux groupes et sous-groupe mais les majorité des ACT impliquent des agents matériels de quelques groupes (principalement le groupe 01 et 12). on a néanmoins réalisé une analyse regroupant les groupes 01 à 03 (bâtiments, constructions et surfaces) et les groupes 12 et 13 (véhicules). Cette analyse montre que les ACT impliquant les bâtiments... ont un peu plus diminué que les ACT impliquant des véhicules quelle que soit la phase observée.

5.1.12 Selon la modalité de contact

Parmi les modalités de contact impliquées dans les ACT, on a uniquement analysé les plus fréquentes. Les ACT impliquant une contrainte du corps sont ceux qui ont le plus diminué quelle que soit la phase observée (Confinement: -73,9% ; Deconf.: -53,0% ; Eté: -33,4% ; Reconf.: -50,4%). Lors du premier confinement, les contacts par écrasement et les autres modalités de contact non classées ailleurs ont le moins diminué. C'est également le cas en été. Tandis que lors de la première phase de déconfinement, ce sont les contacts avec des agents matériels coupant qui ont le moins diminué avec les écrasements. Lors du second confinement, seuls les modalités de contact qui n'entrent dans aucune catégorie ont nettement moins diminué que la moyenne.



6 Conclusions

On voit dans ce rapport que la diminution la plus importante des accidents du travail concerne spécifiquement le premier confinement et ensuite la période de reconfinement de la fin de l'année 2020. On remarque également que cette diminution est encore plus importante pour les accidents sur le chemin du travail qui étaient trois fois moins nombreux pendant le confinement total du printemps 2020 par rapport à la même période en 2019 que les accidents sur le lieu de travail qui étaient un peu plus de deux fois moins nombreux.

On a pu voir que la diminution des accidents sur le lieu de travail concernait de façon plus importante les personnes les plus jeunes, avec le moins d'ancienneté et les travailleurs intérimaires pendant le confinement total mais la tendance s'inverse progressivement jusqu'au deuxième confinement. En effet, pendant cette période, les jeunes et les intérimaires connaissent la moins forte diminution des accidents sur le lieu de travail et les différences en fonction de l'ancienneté s'aplanissent.

La diminution des accidents sur le lieu de travail est aussi plus forte dans les plus petites entreprises mais il est probable que cela soit au moins en partie dû au fait que beaucoup d'entreprises des secteurs non-essentiels sont des petites et moyennes entreprises. Elle est également plus forte à Bruxelles et moins forte en Flandre.

Au niveau de la gravité des accidents, on constate que les ITT diminuent plus et les accidents sans suite diminuent moins conduisant à une proportion moins grande d'accidents avec une incapacité de travail. Mais en même temps, les accidents mortels sont ceux qui ont le moins diminué. Les commotions et chocs diminuent plus mais les amputations et les blessures multiples diminuent moins. Il est donc difficile d'affirmer que la diminution du nombre d'accidents est associée à une diminution de la gravité de ceux-ci.

On voit aussi qu'inévitablement les secteurs qui ont été fortement impactés par les mesures gouvernementales prises pour lutter contre la pandémie connaissent les plus fortes diminutions des accidents sur le lieu de travail. Cela se remarque autant pour les secteurs que pour les professions concernées et les types de travail correspondant à ces secteurs et professions. Dans l'Horeca en particulier, la diminution des accidents sur le lieu de travail est une des plus importante et est principalement due à une diminution de l'emploi. Mais ce n'est pas le cas pour tous les secteurs. Dans la culture, le sport et les loisirs, la diminution des accidents sur le lieu de travail est également très importante mais elle peu influencée par une diminution de l'emploi.

A l'inverse, les secteurs essentiels et les professions qui y sont liées connaissent une diminution nettement moins forte des accidents sur le lieu de travail. L'emploi a peu d'impact sur les chiffres des accidents du travail de ces secteurs.

Le secteur de la santé et les infirmiers connaissent certes une diminution moins forte des accidents du travail mais ceux-ci diminuent quand même, et également lorsque l'on tient compte de l'emploi dans le secteur. Il est donc possible que le contexte de la crise et les mesures de précautions prises pour lutter contre le coronavirus aient aussi permis de diminuer les risques d'accidents dans ce secteur. Mais il est aussi possible que cela soit dû en partie au télétravail d'une partie du personnel (administratif par exemple).

Dans les secteurs et professions liées à l'alimentation, la diminution des accidents sur le lieu de travail est aussi nettement moins forte que la moyenne et peu influencée par les chiffres de l'emploi, en particulier pour les agriculteurs dont les accidents augmentent.

Enfin, les secteurs de la construction semblent diminuer autant que la moyenne alors que la diminution observée dans ce secteur est principalement due à une diminution de l'emploi. Les accidents y diminuent beaucoup moins (environ 10%) lorsque l'on tient compte du nombre d'ETP (surtout pendant le premier confinement).

Pour les employés de bureaux, la diminution est évidemment très importante et même si on n ne possède pas de données de l'emploi par profession, il est fort probable que cette diminution soit influencée par l'obligation généralisées du télétravail.

Vu la diminution systématique du nombre d'accidents du travail, certes à des degrés divers, dans presque tous les secteurs et les professions, et sachant que la diminution de l'emploi n'en est pas l'unique ou la principale cause (à quelques exceptions près), on peut se demander ce qui a permis une telle diminution des accidents du travail. Il est probable que le télétravail y soit pour quelque chose mais il est aussi possible que la sensibilisation aux risques professionnels ait été accrue par cette crise et l'habitude de la population à suivre des mesures de sécurité pour leur santé.

Concernant l'impact potentiel du télétravail, on pourrait aussi se demander si le télétravail n'induit pas une sous-déclaration des accidents du travail que ce soit par une méconnaissance de la législation ou le simple fait de ne pas prendre la peine d'informer son employeur d'accidents bénins qui pourraient se produire en télétravail. Malheureusement, les données de la déclaration d'accidents de travail ne prévoyant de champ spécifique permettant de mentionner si la victime était en télétravail, il est impossible d'investiguer plus en avant cette question.

Il est aussi inévitable que la généralisation du télétravail ait un impact sur l'importante diminution des accidents sur le chemin du travail, mais aussi sur les accidents du travail qui se produisent dans la circulation (probablement grâce à une réduction générale du trafic routier). Cela semble se confirmer par le fait que la diminution des accidents sur le chemin du travail est nettement plus importante pour les employés que pour ouvriers et les intérimaires alors que c'est l'inverse pour les accidents sur le lieu de travail. Malheureusement, la diminution des accidents mortels sur le chemin du travail est aussi moins forte que pour les autres types de conséquences des accidents.